



Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Direction des Finances & de l'Évaluation
20 février 2026

SOMMAIRE

Introduction	2
I. Des perspectives économiques défavorables et impactant déjà fortement les finances publiques nationales et locales	5
A) Une croissance faible et fragile avec une inflation contenue.....	5
1. Une inflation contenue et revenant à des niveaux d'avant-crise	5
2. Une croissance faible et fragile	5
3. Le rebond du marché immobilier et l'évolution des taux d'intérêt.....	6
B) Une trajectoire « optimiste » des finances publiques nationales appelant un effort pluriannuel sur les dépenses .	8
C) La situation particulière des départements	9
II. le Département maintiendra en 2026 son rôle essentiel d'investisseur et d'acteur de proximité malgré les contraintes nationales imposées	11
A) Les recherches d'économie de l'État réduisent la capacité d'autofinancement du Département.....	11
1. Une année 2025 marquée par le DILICO et un insuffisant rebond des DMTO	11
2. Une année 2026 placée sous le signe de l'instabilité politique et d'une poursuite des mesures contraignantes pour les collectivités	13
B) Le Département, acteur indispensable de proximité et d'investissement, maintiendra toutefois ses engagements en 2026 en dépit d'incertitudes nombreuses pesant sur ses équilibres	14
1. Le Département maintiendra son action au service de tout le territoire yvelinois	14
2. Des risques importants pèsent sur les hypothèses actuellement retenues et appellent à la vigilance	15
III. Prévisions budgétaires 2026 : une continuité dans la rigueur de gestion pour préserver les grands équilibres financiers.....	17
A. Hypothèses d'évolution des ressources départementales et de la péréquation.....	17
1. Des recettes incertaines au regard du contexte économique	18
2. Péréquation : poursuite d'une forte contribution du Département à la solidarité.....	20
B. Hypothèses d'évolution des dépenses départementales.....	21
1. Des dépenses de fonctionnement soumises à une dynamique d'activité soutenue	21
2. Un niveau d'investissement toujours soutenu	35
III. Prospective pluriannuelle 2026-2028 : le modèle économique yvelinois réaffirmé.....	39
A. La poursuite sur la durée du plan de sobriété.....	41
1. Une trajectoire de recettes portée par les DMTO sur la prospective	41
2. Sur la période 2026-2028, une évolution maîtrisée des dépenses à + 1,5%	42
3. Un inflation AIS qui poursuit sa progression	43
B. Un niveau élevé d'investissement préservé.....	45
1. Une cible de réalisation annuelle établie à 390 M€ de dépenses d'investissement hors dette, hors opérations exceptionnelles en 2026	45
2. Un recours à l'emprunt adapté	46
3. Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans	46
4. Les caractéristiques d'une dette saine, mais dont la croissance est liée à des facteurs exogènes	47
IV. Annexes	49
A. Budgets annexes	49
B. Prospective financière au 2 février 2026	50

INTRODUCTION

Ce rapport, qui présente les grandes lignes financières de l'exercice 2026 et les engagements pluriannuels du Département, a été élaboré dans un contexte de fortes incertitudes économiques et politiques. La fin de l'année 2025 est marquée par une instabilité persistante qui rend particulièrement difficile l'élaboration de trajectoires budgétaires stables et fiables pour le Département. Ainsi à l'heure où nous écrivons ces lignes, le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) finalise son parcours parlementaire et doit encore être examiné par le Conseil constitutionnel. Or, les collectivités, et singulièrement les Départements, ont besoin de visibilité pour exercer efficacement leurs missions et programmer leurs investissements. **Pour autant, le Département affirme sa volonté d'une gestion rigoureuse et une ambition forte en investissement au service des Yvelinois et ce, dans un contexte difficile où l'État appelle d'année en année une contribution de plus en plus forte du CD78 à l'effort de redressement des finances publiques.**

Une gestion rigoureuse pour investir

L'année 2026 s'annonce comme une étape décisive pour le Département. Dans un contexte national marqué par les tensions économiques, une instabilité politique persistante et un resserrement des contraintes imposées aux collectivités, notre Département fait le choix de la rigueur au service de l'ambition.

Depuis deux ans, un plan de maîtrise budgétaire a permis de préserver les équilibres essentiels face à l'effondrement des droits de mutation à titre onéreux, passés de plus de 465 M€ en 2021 à 262 M€ en 2024. Cette situation inédite a été affrontée avec volontarisme : ajustement des programmations pluriannuelles, rationalisation des dépenses, gestion maîtrisée de la masse salariale et priorisation des projets d'investissement.

Le rebond des DMTO de plus de 70 M€ en 2025 n'a pas permis de restaurer la situation financière de la collectivité puisqu'il a été en quasi-totalité consommé par l'évolution **des dépenses sociales** (+37 M€) **et la mise en œuvre du Dispositif de Lissage des recettes des Collectivités territoriales (DILICO) d'un montant de près de 19 M€.**

Cette rigueur n'est pas un repli, mais un choix politique assumé : celui de maintenir la capacité d'investissement et de garantir la continuité du service public départemental malgré un environnement financier fragilisé. Les efforts du Département se traduisent par une situation financière pilotée et saine. Aussi, la recherche d'efficience à travers nos activités se concrétise notamment par un résultat global de fonctionnement 2025 de l'ordre de 18 M€.

Un État qui se désengage et reporte ses charges

Le Département doit aujourd'hui composer avec un État qui transfère toujours plus de charges sans en assurer le financement. En plus du DILICO, instauré en 2025 pour un montant de 18,6 M€, les compensations pour les politiques sociales demeurent incomplètes avec un reste à charge dépassant désormais 173 M€ sur les allocations individualisées de solidarités (AIS) auxquels il faut ajouter au titre de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) un effort du Département de 22 M€.

Ce contexte budgétaire s'inscrit par ailleurs dans un environnement national marqué par une érosion durable des concours financiers de l'État, et notamment de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Après plusieurs années de baisse puis de quasi-stagnation, la DGF ne joue plus son rôle d'amortisseur de l'inflation et de la dynamique des charges supportées par les collectivités. En euros constants, son niveau réel continue de se contracter, contribuant à réduire les marges de manœuvre de la collectivité et à accroître la pression sur l'autofinancement. Ainsi, la DGF at-elle le seuil plancher de 19 M€, soit 13 €/habitant, le niveau le plus bas pour l'ensemble des départements français. Cette évolution structurelle renforce la nécessité d'une gestion particulièrement rigoureuse et d'une priorisation accrue des politiques publiques.

À ces contraintes s'ajoutent le gel de la dynamique de TVA, la baisse des concours financiers (DSID et Fonds Vert notamment) et l'incertitude liée à un cadre national instable. Les collectivités locales deviennent les variables d'ajustement des finances publiques de l'État, alors qu'elles représentent une part minime (8 %) de la dette nationale.

Pour le Département, plus d'un tiers (soit 305 M€) de sa dette est lié à ce report de charges, au gel des recettes et aux mesures partiellement compensées, auquel il convient également d'ajouter les dépenses d'investissement que le département réalise pour le compte de l'Etat (750 M€) :

- Volet routier : Participation du CD78 aux projets d'aménagement du Réseau routier national inscrits au CPER: 25M€ (A86, RN10, RN12, ...)

- Volet transports en commun : Participation du CD78 aux infrastructures de transport inscrites au CPER ou relevant d'une OIN : 500M€ (EOLE, Tram 13, L18 ...)

- Rénovation urbaine : 225M€ investis dans les opérations ANRU, faisant du Département - avec un taux de participation de 20% - le premier contributeur de la rénovation urbaine des quartiers prioritaires.

Pour autant, face à ce désengagement, le Département choisit de rester un acteur fort de la solidarité et du développement territorial, fidèle à sa mission de proximité et de protection des Yvelinois.

Une ambition forte en matière d'investissement

Malgré ce contexte, l'investissement demeure le moteur de l'action départementale. En 2026, 489 M€ seront consacrés à des projets structurants, dont 390 M€ pour renforcer l'attractivité et la cohésion du territoire, et 99 M€ de dépenses exceptionnelles (Datacenters-Trappes et avance en compte courant d'associés - ACCA Citallios)

Le Département poursuivra en 2026 :

- La construction et la rénovation de collèges modernes et sobres en énergie (Sartrouville, Epône, Verneuil-sur-Seine, Coignières, Vélizy, Magny-les-Hameaux, Poissy) – 90 M€ ;
- Le soutien aux communes via des aides à la transition écologique et à l'équipement. 76 M€ sont prévus à ce titre ;
- La création et la modernisation des infrastructures de mobilités (Tram 13, Diffuseur A86, RER Eole, Pont d'Achères) pour 16 M€ de décaissements prévus en 2026 ;
- Le développement et l'entretien du réseau routier sur le territoire pour 54 M€ ;
- Son soutien à l'enseignement supérieur (IUT Mantes-la-Ville, IEP Saint-Germain) à hauteur de 38 M€ ;
- L'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap pour 12 M€, et la transition numérique de l'action publique pour 16 M€ (dématérialisation progressive des procédures, interopérabilité des systèmes d'information, renforcement de la qualité des données utilisées pour le pilotage budgétaire et opérationnel) ;
- Un accompagnement à l'attractivité territoriale est prévu avec l'implantation d'une société qui transforme un site industriel en Datacenters à Trappes entraînant une opération d'acquisition et de cession générant des compléments de prix sur plusieurs années. Cette opération d'un montant budgétaire de 77 M€ impactant les dépenses et les recettes est donc neutre financièrement sur l'exercice.

Ces investissements expriment une conviction : même sous contrainte, le Département doit préparer l'avenir plutôt que de subir le présent.

Innover et faire des choix

Les tensions budgétaires imposent de repenser nos modes d'action. Chaque euro dépensé doit répondre à une exigence d'efficacité, de sobriété et d'impact territorial. Cette situation nous oblige à innover, à hiérarchiser, à choisir, sans renoncer à nos priorités : la solidarité, l'éducation, l'aménagement du territoire et la transition écologique.

Dans cet esprit de responsabilité, il est posé un principe clair de gestion : toute recette ou économie constatée au-delà de nos prévisions budgétaires sera affectée pour moitié au désendettement du Département et pour moitié à la reprise de l'aide aux communes. Ce choix traduit à la fois une

volonté de soutenabilité financière à long terme et un engagement renouvelé en faveur des territoires et des projets locaux.

Le recours à l'emprunt, qui risque de dépasser le milliard d'euros à la fin du mandat, n'est pas un renoncement mais la condition du maintien d'un niveau d'investissement compatible avec les besoins du territoire.

Une responsabilité politique assumée

Dans un contexte de contraintes accrues et d'incertitude nationale, le Département des Yvelines réaffirme sa responsabilité et son ambition. Il continuera à agir avec rigueur, investir avec conviction et défendre l'autonomie locale — trois exigences indissociables d'une action publique efficace et d'une démocratie territoriale vivante.

C'est dans cet esprit que sont présentées les orientations budgétaires 2026 soumises à l'Assemblée départementale.

Comme exigé par l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale se réunit pour débattre des orientations budgétaires du Département dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif 2026, prévu lors de la prochaine séance du 3 avril 2026.

I. DES PERSPECTIVES ECONOMIQUES DEFAVORABLES ET IMPACTANT DEJA FORTEMENT LES FINANCES PUBLIQUES NATIONALES ET LOCALES

A) Une croissance faible et fragile avec une inflation contenue

La construction du budget du Département des Yvelines se situe dans un environnement institutionnel, économique et social mouvant. Les hypothèses de construction budgétaire dépendent ainsi de scénarios relatifs à l'inflation, la croissance, l'évolution du taux d'intérêt et du marché immobilier, qu'il convient d'exposer.

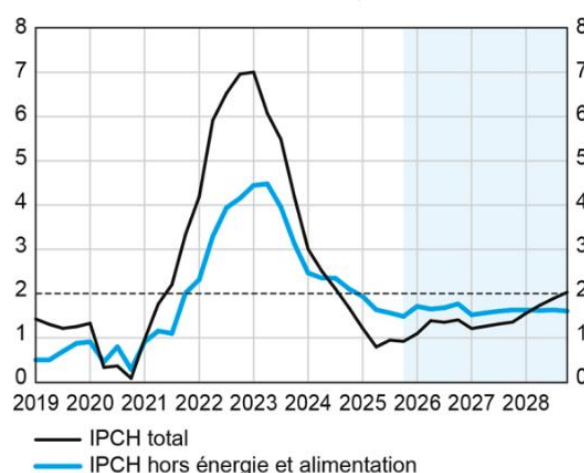
1. Une inflation contenue et revenant à des niveaux d'avant-crise

En 2025, selon les données de la Banque de France au 19 décembre 2025, « l'inflation totale, mesurée par l'indice harmonisé atteindrait un point bas en 2025 à 0,9 % en moyenne annuelle, lié au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole ».

En 2026, une remontée modérée de l'inflation totale est attendue, à 1,3 % en moyenne annuelle, portée par la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie moins négative. L'inflation poursuivrait sa remontée en 2027 pour atteindre 1,8 %, et se rapprocherait ainsi de 2 %.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Même si nos marchés publics ne sont pas strictement indexés sur l'inflation, les indices de révision sont pleinement concernés par l'augmentation des prix, sectoriels en l'occurrence. Dans le cadre de sa préparation budgétaire, le Département privilégie un scénario proche de celui de la Banque de France soit 1,3% pour 2026.

Le Haut Conseil des finances publiques considère, dans son avis du 15 octobre 2025, que cette prévision fondant aussi les hypothèses de construction du budget de l'État est plausible.

2. Une croissance faible et fragile

Corrigée de l'inflation, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) correspond à la création de richesse supplémentaire au niveau national. La croissance du PIB impacte un nombre important de recettes départementales telles que les fractions de TVA versées en compensation du transfert de la taxe foncière et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Selon les données de la Banque de France, « sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7 %. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, tirée par un

raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années ».

L'exercice de prévision de croissance reste difficile. Au vu des comparaisons des autres organismes nationaux ou internationaux, la marge d'appréciation est de l'ordre de -0,3 points à +0,1 point :

Prévisions de croissance 2026 des différents organismes

	2026	Date de la prévision
Banque de France	1 %	19-déc-25
OFCE - Observatoire français des conjonctures économiques	0,7%	15-oct-25
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques	1,0%	Décembre 2025
FMI -Fonds monétaire international	0,9%	14-oct-25

3. Le rebond du marché immobilier et l'évolution des taux d'intérêt

Les recettes liées au marché immobilier (DMTO et taxe d'aménagement) représentent 24 % de notre budget de fonctionnement en 2025.

Les déterminants de l'évolution des marchés immobiliers (ancien et neuf) en France sont relativement complexes : perspectives de croissance, confiance des acteurs, évolution du système fiscal, évolution des taux d'intérêt et de la politique commerciale des établissements bancaires.

Le marché des logements anciens en France compterait à fin décembre 2025, 945 000 transactions en hausse de 11,8 % par rapport à décembre 2024 marquant la première évolution positive depuis 2022.

Au niveau national, les prix se stabilisent (+0,4 % sur un an) portés par ceux des appartements (+0,7 %), tandis que ceux des maisons progressent de 0,3 %. Cette reprise reste toutefois fragile : les banques demeurent prudentes dans l'octroi de crédits, notamment pour les ménages modestes, et le taux de l'OAT à 10 ans (3,4 %) limite leur marge de manœuvre.

En juin 2019, les taux de crédit immobilier ont atteint un niveau record de 1,25 %, soit plus de quatre fois inférieurs par rapport aux taux pratiqués dans les années 2000. Cette baisse a été attribuée à la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne (BCE) et à une concurrence accrue entre les banques. Malgré la pandémie de COVID-19, les taux sont restés bas, soutenus par les mesures de soutien économique et la politique monétaire de la BCE. À partir de 2022, les taux ont commencé à augmenter en raison de la politique de resserrement monétaire de la BCE pour lutter contre l'inflation. En 2023, les taux ont continué d'augmenter, atteignant jusqu'à 4,20 %, impactant ainsi le pouvoir d'achat immobilier des ménages. A partir de 2024, les taux ont commencé à refluer et se situaient environ à 3,60 % en moyenne, marquant un repli après plusieurs mois de hausse. Actuellement, les taux immobiliers ont connu une période de détente sur l'année 2025 et se situaient environ à 3,40 % en moyenne, marquant un repli après plusieurs mois de hausse.

2025 reste marqué par une stabilisation des taux immobiliers selon la Banque de France¹ :

Taux (hors frais et assurance) des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées w

(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux, en %)



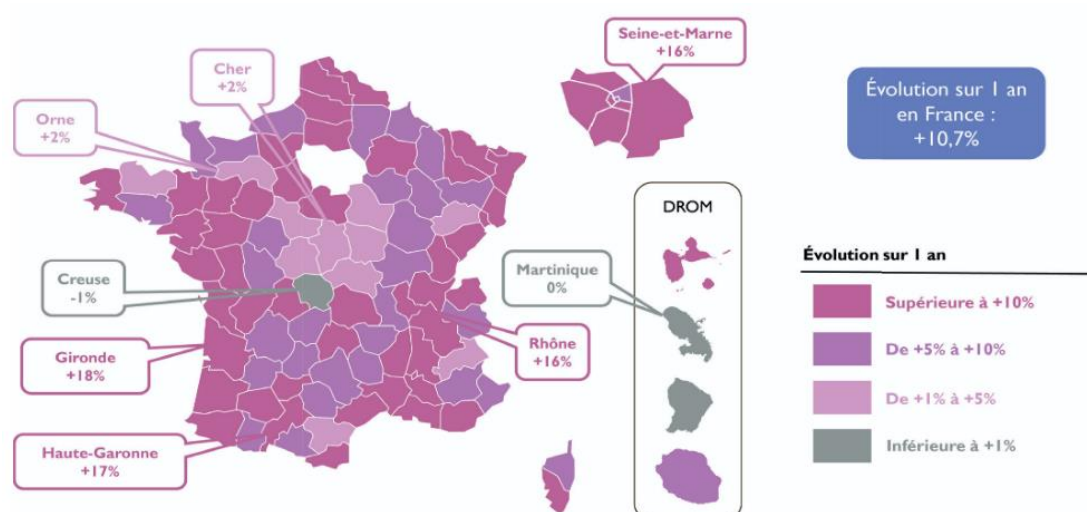
Cette baisse des taux a contribué à une reprise du marché immobilier ancien, avec une augmentation des transactions de plus de 11 % par rapport à l'année précédente.

Le contexte économique et géopolitique incertain (tensions internationales, faible croissance européenne) entretient un climat d'attentisme. Le marché demeure contrasté : certaines métropoles et zones littorales repartent, mais les territoires ruraux et villes moyennes restent en difficulté.

Enfin, un effet d'anticipation lié à la hausse des droits de mutation (DMTO) pourrait créer un pic temporaire de ventes avant un possible repli. Les notaires soulignent que la reprise se concentre sur les biens abordables, tandis que le cœur du marché reste atone, et appellent vendeurs et acheteurs à réalisme et prudence.

L'évolution nationale de plus de 11 % du nombre de transactions masque des disparités départementales fortes en lien avec la diversité des territoires. Les départements urbains et littoraux enregistrent les plus fortes variations.

Taux d'évolution des transactions par département



¹ <https://www.banque-france.fr/fr/statistiques/credit/credits-aux-particuliers-2025-11>

Dans ce contexte, le Département des Yvelines démontre sa singularité et son exposition élevée aux effets de bord du marché immobilier. En effet, on constate un effet prix en légère baisse (- 1 %) qui contribue à redynamiser le nombre de transactions qui suit une évolution marquée de 24%. Cette évolution du marché a permis de restaurer le produit de DMT0 2025 du Département à 334 M€ soit + 70 M€ par rapport au plus bas connu en 2024 (262 M€).

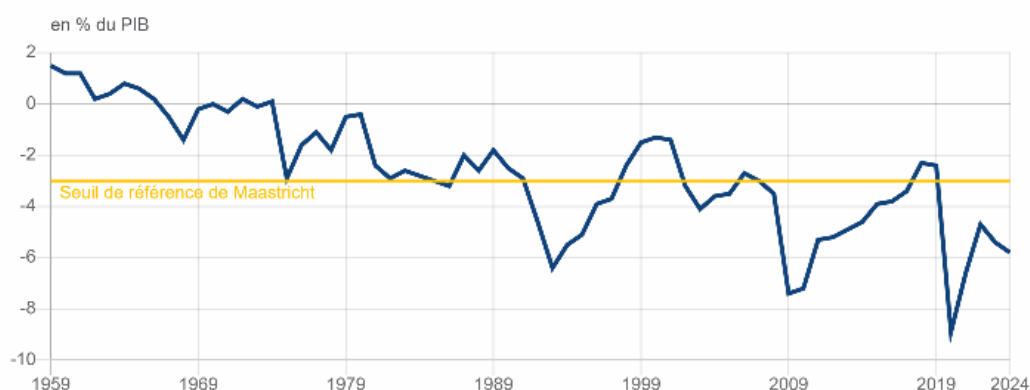
Il convient toutefois de préciser qu'une part significative de cette hausse, estimée à 15 M€, découle directement de la mesure fiscale inscrite dans la LFI 2025. Celle-ci autorise les départements à relever de 0,50 % le taux de leur fiscalité sur les assiettes correspondantes, générant ainsi un surplus de recettes non négligeable.

B) Une trajectoire « optimiste » des finances publiques nationales appelant un effort pluriannuel sur les dépenses

Deux éléments peuvent caractériser la situation difficile des finances publiques nationales : l'évolution du déficit et l'évolution de la dette publique.

Le déficit public correspond à la différence entre les recettes publiques et dépenses publiques sans prendre en compte le recours à l'emprunt. Cela concerne l'ensemble des secteurs publics : l'État, les administrations de la sécurité sociale et les collectivités territoriales. En 2024, le déficit était de 5,8 % du produit intérieur brut. Le projet de loi de finances pour 2026 anticipe un déficit de 5,4 % pour 2025 et de 4,7 % pour 2026.

Évolution du déficit public depuis 1959



Le gouvernement prévoit un retour du déficit en dessous de la barre des 3 % du PIB à l'horizon 2029. On peut noter que les administrations publiques locales (APUL) auxquelles appartiennent les collectivités territoriales participeront à cet effort de redressement en 2027 et 2028.

Tableau 5 : Trajectoire pluriannuelle de finances publiques						
En points de PIB sauf mention contraire	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7	-4,1	-3,4	-2,8
dont État	-5,2	-4,3	-4,5	-4,4	-4,2	-4,0
dont ODAC	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
dont APUL	-0,6	-0,5	-0,3	-0,2	-0,1	0,0
dont ASSO	0,0	-0,3	0,1	0,5	0,9	1,2
dont régime général et fonds de solidarité vieillesse	-0,4	-0,7	-0,6	-0,3	-0,2	0,0
Solde conjoncturel	0,0	-0,2	-0,4	-0,3	-0,3	-0,1
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (one-offs) *	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde structurel *	-5,8	-5,1	-4,3	-3,7	-3,1	-2,7

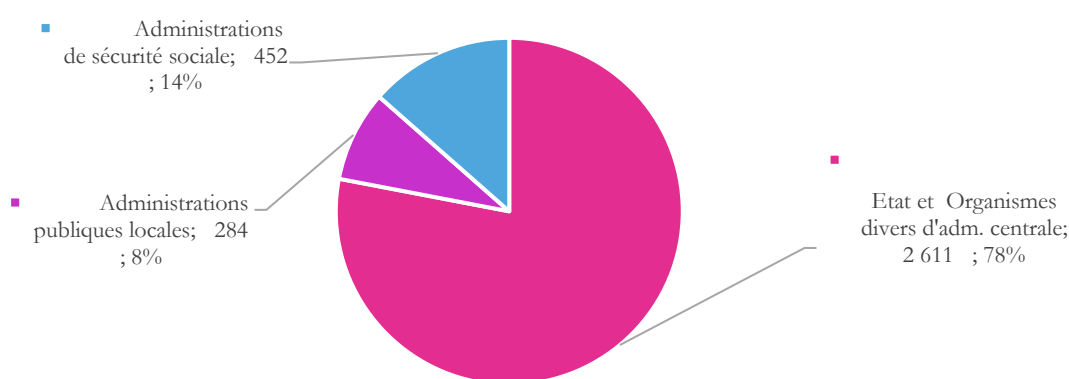
*en % du PIB potentiel – source rapport économique, social et financier – Projet de loi de finances pour 2026.

Plusieurs éléments sont à rappeler :

- **A l'opposé de l'État, les collectivités territoriales ne peuvent emprunter que pour financer les dépenses d'investissement.**
- Comme souligné par le Haut Conseil des finances publiques, le pilotage pluriannuel appelle à être renforcé. Ainsi, « la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, pourtant promulguée il y a moins d'un an, constitue déjà une référence dépassée, du fait de la forte dégradation de la situation des finances publiques en 2023 et 2024 ».

Au troisième trimestre 2025, la dette publique nette s'élève à 3 232 Md€ soit 109 % du PIB. Avec 67 Md€, les charges financières représentent, pour l'État, le deuxième poste budgétaire après l'enseignement scolaire. Les administrations publiques locales représentent 8 % de la dette publique nationale.

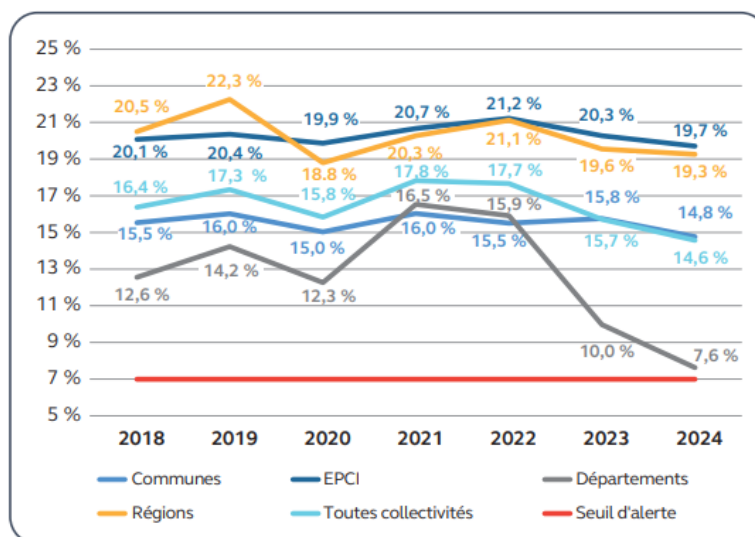
Ventilation de la dette publique nette par secteur public - Md€ -
2024



C) La situation particulière des départements

Avec des dépenses d'un montant de 322 Md€, les finances locales couvrant des structures juridiques diverses (collectivités territoriales, intercommunalités, syndicats et collectivités à statut particulier) représente près de 20% de la dépense publique globale. **Les écarts de situation financière entre les types de collectivités sont désormais assez importants notamment au vu de l'évolution de l'épargne brute. Les communes, les régions et les EPCI ont un taux d'épargne brute égale au double de celui des départements.**

**Épargne brute rapportée aux produits réels de fonctionnement
entre 2018 et 2024 (en %)**



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Les Départements, avec près de 80 Md€, ont connu ainsi deux années consécutives de baisse de l'épargne brute. En 2025, l'épargne brute devrait augmenter de 14,4 % pour atteindre les 6,2 M€ destinés à financer l'investissement. Cette hausse est fortement liée à l'évolution des DMT0 qui devraient revenir au niveau de 2023, avec une augmentation de 15,5 %. Les Départements ralentissent leurs dépenses d'investissement avec une baisse de 6,9 %. Les dépenses d'investissement seront financées notamment par un accroissement de la dette de départements de 4,6 % pour atteindre un montant de 34,2 Md€.

Évolution et perspectives 2025 des Départements de France

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 0,9	72,0	+ 3,1	74,2	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	- 3,0	12,1	- 6,9	11,2
Recettes fiscales	- 1,5	51,0	+ 4,3	53,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	- 0,0	10,3	- 0,4	10,2	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 30,1	6,8	- 3,3	6,6
Participations	+ 12,5	6,8	+ 2,1	7,0	- Recettes d'investissement (6)	+ 0,6	3,1	+ 1,4	3,2
Autres	+ 22,1	3,9	- 0,6	3,9	- Flux net de dette (7) =		+ 2,2		+ 1,5
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,1	66,5	+ 2,2	68,0	- Emprunts nouveaux*	+ 82,1	5,3	- 10,0	4,8
Dépenses de personnel	+ 3,3	14,5	+ 1,8	14,7	- Remboursements (8)*	- 4,2	3,1	+ 4,0	3,2
Charges à caractère général	+ 1,3	4,5	- 2,0	4,5	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 1,3	-	- 0,3
Dépenses d'intervention	+ 4,9	36,3	+ 3,6	37,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 7,1	32,7	+ 4,6	34,2
Autres	- 2,9	10,4	- 0,3	10,3	Budgets principaux				
Intérêts de la dette	+ 13,0	0,8	+ 3,5	0,8	p : prévisions				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 19,8	5,4	+ 14,4	6,2	* hors opérations financières				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 34,2	2,3	+ 28,5	3,0	(9) = (3)+(6)+(7)-(4)				

Source : La Banque postale – note de conjoncture septembre 2025

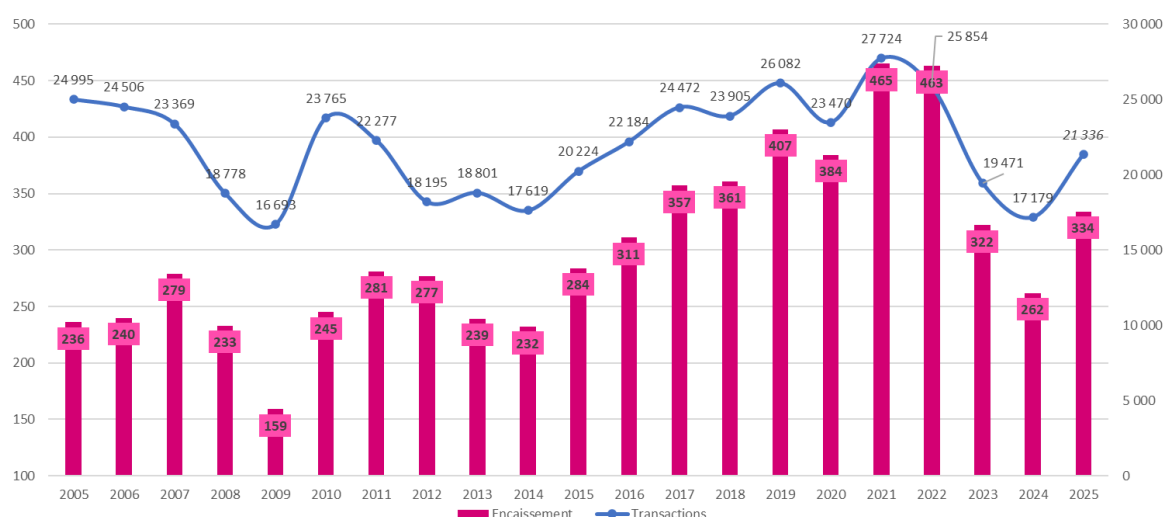
En 2024, la Cour des comptes souligne que « 35 départements dégagent une épargne brute inférieure au seuil d'alerte de 7 % des produits de fonctionnement ». De manière plus globale, elle rappelle que « la composition des recettes des départements est inadaptée à celle de leurs dépenses » et « la dispersion des situations financières des départements souligne la nécessité d'un réexamen d'ensemble de leurs ressources en fonction des besoins de financement liés à l'exercice de leurs compétences obligatoires, notamment dans le domaine social ».

II. LE DEPARTEMENT MAINTIENDRA EN 2026 SON ROLE ESSENTIEL D'INVESTISSEUR ET D'ACTEUR DE PROXIMITE MALGRE LES CONTRAINTES NATIONALES IMPOSEES

A) Les recherches d'économie de l'État réduisent la capacité d'autofinancement du Département

1. Une année 2025 marquée par le DILICO et un insuffisant rebond des DMTO

En 2025, le contexte d'incertitude politique et la dégradation des comptes publics inquiètent. Avec un taux d'épargne toujours très élevé en France (18,7 % au T2 2025² contre 15% fin 2019 avant la crise covid³) et des entreprises affichant des créations nettes d'emploi quasiment nulles et des investissements en recul, la prudence semble être de mise. Les recettes départementales ont été majoritairement atones du fait de plusieurs mesures décidées par l'État comme le gel des fractions de TVA et la ponction opérée au titre du DILICO, même si les recettes DMTO ont connu un certain dynamisme du fait de la reprise du marché immobilier et du nombre de transactions (voir graphique ci-dessous) mais aussi par l'augmentation du taux appliqué passant de 4,5% à 5%. **Cette récente reprise des DMTO qui se chiffre à plus de 70 M€ dans les Yvelines pour le CD en 202 n'a pas cependant contribué à restaurer les grands équilibres du Département : elle a été absorbée presque intégralement par l'augmentation des dépenses sociales, notamment celles liées au RSA, à l'APA et aux MNA.**



Évolution des encaissements de DMTO et du nombre de transactions⁴

Les mesures de contrainte imposées par l'État sont intervenues au sortir de deux années de crise immobilière pour le Département qui a aussi dû absorber successivement une crise sanitaire, une crise inflationniste et une crise financière. À chaque étape, il a su démontrer sa résilience grâce à une gestion stricte et à un plan de sobriété ambitieux et ce malgré la rigidité des dépenses de fonctionnement qui sont à 90% incompressibles et fortement exposées à l'inflation. **Toutefois, les efforts de sobriété engagés depuis 2023 – optimisant à la fois le fonctionnement de l'administration et l'action de service public (30 M€ d'économies entre 2023 et 2024) – ont été quasiment neutralisés par la ponction opérée par l'État sur les recettes du Département.**

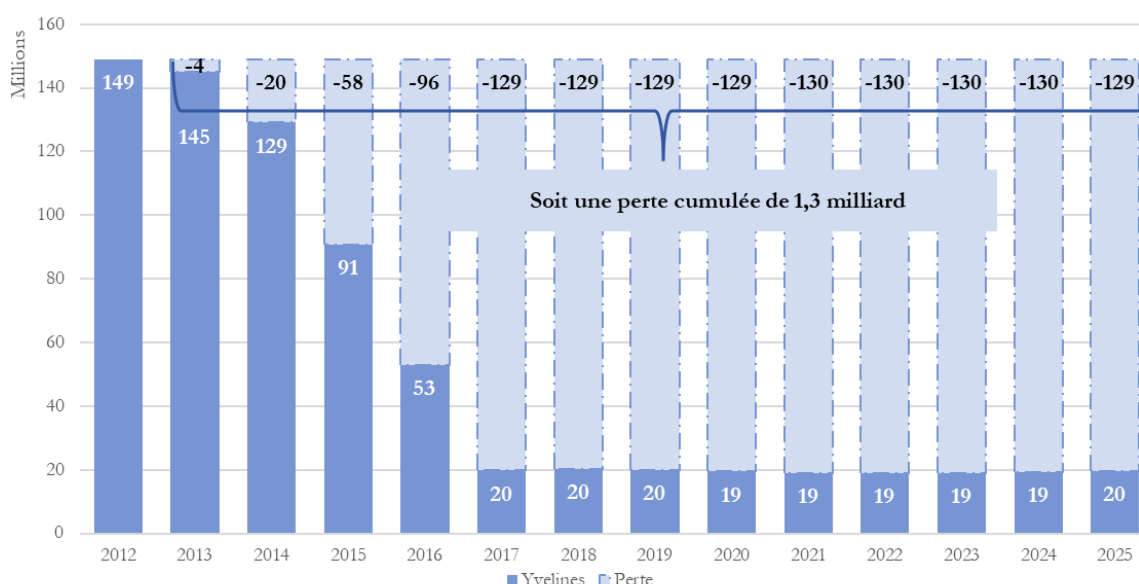
² Dernier bulletin disponible de la Banque de France (novembre 2025)

³ Cf. Note de conjoncture de La Banque Postale, septembre 2025 : [note-conjoncture-finances-locales-septembre2025.pdf](#)

⁴ Les données relatives au nombre de transactions 2025 seront disponibles au courant de l'année 2026.

De la même manière, ce n'est pas la première fois que le Département participe à l'effort, à la contribution au redressement des finances publiques. **En effet, depuis 2013, le Département a vu sa DGF diviser par 7 fois. L'effort cumulé du Département est de 1,3 Md€ depuis cette date.**

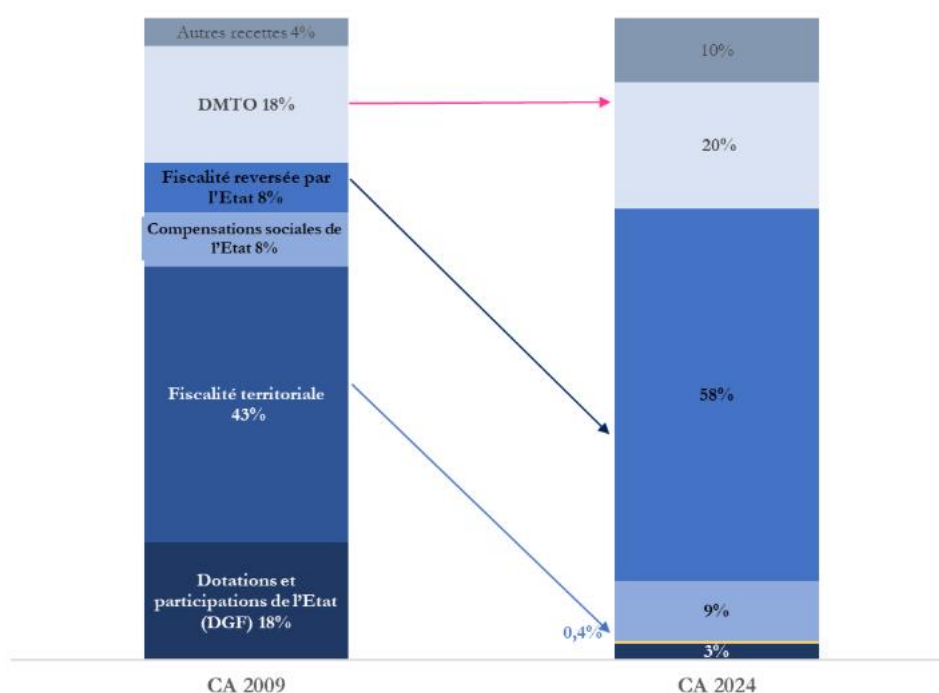
Évolution de la DGF totale et de sa perte entre 2012 et 2025



Par ailleurs, ces mesures s'inscrivent dans un contexte de mutation du cadre financier local qui limite de plus en plus la capacité des acteurs territoriaux à s'appuyer sur les ressources fiscales de la décentralisation pour financer globalement l'action publique alors que la rigidité des dépenses, notamment sociales, ne fait quant à elle que s'intensifier.

Cette limitation de capacité à s'appuyer sur des ressources fiscales illustre une transformation des ressources départementales. **Ainsi, les recettes fiscales avec pouvoir de taux (hors DMTO) sont passées de 27% en 2009 à 1% en 2024. C'est une conséquence du transfert de la part départementale de la taxe foncière au bloc communal.**

Transformation du panier fiscal depuis 2009 en %



Cet état de fait a conduit le Département à recourir à l'emprunt pour assumer ses missions, lequel devrait atteindre le milliard d'euros en fin de mandat (929 M€ d'encours en fin d'année 2025).

De plus en plus contraint, le Département doit donc assumer des charges toujours plus importantes, qui plus est dans un contexte politique et économique incertain.

2. Une année 2026 placée sous le signe de l'instabilité politique et d'une poursuite des mesures contraignantes pour les collectivités

Dans le contexte où le Parlement exercera fortement son pouvoir d'amendement, le Département doit être vigilant aux modifications apportées tant sur le projet de loi de finances pour 2026 que sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

En ce qui concerne 2026, le PLF devrait s'inscrire dans la continuité de l'exercice précédent et reposer sur une priorité : le redressement des comptes publics par une contribution accrue des administrations publiques locales. Les mesures figurant à ce jour dans le projet de loi de finances pour 2026 pèseront lourdement sur leurs ressources et, comme en 2025, l'on peut s'attendre à ce que les économies réalisées localement ne servent donc pas à améliorer la situation financière du Département mais à compenser les carences de l'État.

Dans l'objectif d'un déficit public à 4,7% du PIB pour 2026 contre 5,4 % en 2025, plusieurs mesures sont avancées afin de matérialiser la contribution des collectivités. Ainsi, le projet de loi de finances pour 2026 tel que déposé par le Gouvernement à l'automne 2025 avait prévu un effort important :

- **Reconduction du DILICO** dont l'enveloppe double pour passer de 1 Md à 2 Mds au niveau national. La dernière version du projet de loi de finances pour 2025 prévoit une diminution pour atteindre un montant national de 740 M€ (voir tableau ci-dessous). **L'impact sur le Département serait de 15 M€ en dépenses, soit 10% de l'effort des CD au niveau national pour 2% de la population.** Notons toutefois que le reversement du DILICO ponctionné en 2025 est bien prévu à hauteur d'un tiers de 90% du montant prélevé, soit un impact positif de 6 M€ sur les finances yvelinoises. Le dispositif est explicité plus loin dans la partie du rapport relatif à la prospective.

Evolution législative du DILICO - source : FCL

		JOURNAL OFFICIEL	GOUVERNEMENT	SÉNAT	GOUVERNEMENT
		DILICO 2025	DILICO 2026 PLF initial évol vs 2025	DILICO 2026 modifié par le Sénat évol vs 2025	DILICO 2026 version 49.3 évol vs 2025
Montant du prélèvement	Communes (dont Paris)	250 M€	720 M€ + 470 M€ (+188%)	0 M€ -250 M€ (-100%)	0 M€ -250 M€ (-100%)
	EPCI (dont Met Lyon)	250 M€	500 M€ + 250 M€ (+100%)	250 M€ 0 M€ (0%)	250 M€ 0 M€ (0%)
	Départements (+Met Lyon et Paris)	220 M€	280 M€ + 60 M€ (+27%)	140 M€ -80 M€ (-36%)	140 M€ -80 M€ (-36%)
	Régions & CTU	280 M€	500 M€ + 220 M€ (+79%)	500 M€ + 220 M€ (+79%)	350 M€ + 70 M€ (+25%)
	TOTAL Prélèvement DILICO	1000 M€	2000 M€ + 1000 M€ (+100%)	890 M€ -110 M€ (-11%)	740 M€ -260 M€ (-26%)

- **Ecrêtement de la croissance de la fraction de TVA** par le niveau d'inflation. Toutefois, conformément à la LFI 2025, les fractions de TVA devraient être affectées aux collectivités locales en 2026 en fonction de l'évolution du produit national de la TVA *n-1*. La TVA nationale en 2025 diminue de 0,3%. Les fractions 2026 perçues par le Département seront maintenues au niveau de 2025, par un effet de garantie. L'impact de ce « gel » est de 10M€ pour le Département. La dernière version du projet de loi de finances pour 2026 n'a pas maintenu cet écrêtement.
- **Minoration des dotations dont -30 M€ de la DCRTP** pour l'ensemble des départements et suppression du FCTVA en fonctionnement. L'impact pour le Département des Yvelines serait de 500 K€.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 prévoit la création d'une nouvelle ressource issue du **relèvement de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus du capital** : cette mesure

devrait générer entre 1,4 et 1,5 milliards d'euros supplémentaires pour la branche Autonomie⁵. La CNSA a indiqué lors de l'adoption de son budget initial 2026 : « Cette mesure, saluée par le Conseil, va permettre de renforcer la poursuite de la politique de solidarité nationale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et de conforter l'action des départements. »

Il convient de rappeler que **la hausse du taux de cotisation de la CNRACL** de 3 points pendant quatre ans, décidée en 2025 perdure, et dont le coût est estimé globalement à 1,2 Md€ en 2026 (2 M€ d'impact pour le Département en 2025 et 20 M€ sur 4 ans).

Enfin, malgré un contexte marqué par l'intensification des efforts liés à la transition écologique et de renforcement des exigences environnementales, de façon paradoxale, les dotations à destination de l'investissement et notamment le Fonds vert pourrait voir leur enveloppe de financement être réduites de moitié.

Ainsi, le projet de LFI 2026, bien loin de permettre au Département de se redresser, risque au contraire d'annuler les efforts de bonne gestion financière entrepris ces dernières années.

De plus, l'impact du PLF sur les finances du Département a pu varier du simple ou double au gré des discussions parlementaires rendant ainsi l'exercice de prospective financière difficile. Ainsi, en prenant en compte les mesures figurant dans le projet de loi de finances pour 2026 déposé par le Gouvernement, l'impact yvelinois est de -30 M€. Le gouvernement a engagé sa responsabilité via l'article 49.3 de la Constitution sur un projet donnant un impact de -20 M€.

Disposition en M€	Nature	Section	PLF déposé par le Gouvernement	PLF v49.3
DILICO 1 -2025	Recettes	Fonctionnement	6	5,6
DILICO 2 -2026	Dépenses	Fonctionnement	24	15
Evolution des fractions de TVA	Recettes	Fonctionnement	-10	-10
Gel presta sociales	Dépenses	Fonctionnement	0	0
DCRTP	Recettes	Fonctionnement	-0,5	-0,5
FCTVA	Recettes	Fonctionnement	-0,5	-0,5
Effet du PLF sur le CD			-30	-20

B) Le Département, acteur indispensable de proximité et d'investissement, maintiendra toutefois ses engagements en 2026 en dépit d'incertitudes nombreuses pesant sur ses équilibres

1. Le Département maintiendra son action au service de tout le territoire yvelinois

Malgré un contexte défavorable, le Département entend maintenir un budget ambitieux et réaliste. Ses missions demeurent d'autant plus essentielles aujourd'hui qu'il est l'échelon de proximité qui soutient au quotidien les plus fragiles et investit pour l'avenir de l'ensemble du territoire.

- En matière de solidarité et d'action sociale le Département continuera d'assumer au quotidien l'accompagnement social, le soutien aux plus fragiles, l'aide à l'autonomie, la protection de l'enfance et le financement des établissements médicaux sociaux, ce qui représente des coûts considérables

⁵ <https://www.cnsa.fr/actualites/le-conseil-de-la-cnsa-adopte-le-budget-initial-2026-de-la-branche-autonomie-de-la>

avec un reste à charge pour le Département de 173 M€, et qui se trouve aggravé par une hausse de l'activité sur le volet ASE et la prise en charge des personnes en situation de handicap ;

- En matière d'investissements structurants le Département, acteur majeur de l'investissement local, entend poursuivre son engagement en appui des communes et au service de l'attractivité des Yvelines en lien étroit avec ses opérateurs ;
- En matière de gestion financière le Département poursuivra son action volontariste malgré les recettes par habitant qui figurent parmi les plus basses de France, une dotation globale de fonctionnement minimale, l'absence de soutien étatique et en demeurant l'un des principaux contributeurs nets à la péréquation nationale (33 M€, 8^e contributeur national).

Les hypothèses budgétaires retenues pour 2026 reposent sur l'évolution tendancielle des dépenses mais aussi sur une volonté d'efficience de gestion des deniers publics de la collectivité. Il est ainsi prévu :

- **1 305 M€ de dépenses de fonctionnement avec une évolution limitée à +2 % sur les politiques sociales et à +1 % sur les autres politiques ;**
- **Une masse salariale sous contrôle (+3%), notamment grâce à une gestion active des départs à la retraite, après des efforts d'optimisation très importants en 2024 et 2025 ;**
- **489 M€ d'investissements qui se décomposent en :**
 - **390 M€ d'investissements dans le respect du programme pluriannuel 2026-2028 et avec un objectif de 86 M€ de cofinancements ;**
 - **77 M€ d'investissements pour l'acquisition-transformation d'un site industriel en Datacenters à Trappes dont l'impact financier global est neutre sur 2026.**
 - **22 M€ d'apport en compte courant d'associé exceptionnel pour la SAEM Citallios**
- **Une épargne brute qui se maintient au-dessus de 100 M€ (122 M€) et une trajectoire de dette maîtrisée.**

Ces choix traduisent une volonté claire : continuer à investir pour l'avenir du territoire yvelinois tout en préservant les grands équilibres financiers malgré un environnement toujours plus défavorable.

2. Des risques importants pèsent sur les hypothèses actuellement retenues et appellent à la vigilance

Plusieurs incertitudes fragilisent la trajectoire retenue par le Département pour 2026 :

- **Des risques liés à la péréquation** avec une augmentation possible de la contribution DMTO (estimée à +3 M€), ce qui réduirait d'autant les marges de manœuvre du Département ;
- **Des risques liés à la conjoncture économique** dont notamment un ralentissement de la consommation qui affecterait les recettes de TVA, les fluctuations du marché immobilier qui pourraient remettre en cause les hypothèses de recettes DMTO de même qu'une hausse des taux d'intérêt qui alourdirait mécaniquement le coût de la dette. ;
- **Des risques institutionnels et persistants tenant au contexte politique instable.** En effet, la chute du gouvernement Bayrou suivie de la nomination, de la démission immédiate puis d'une nouvelle nomination d'un gouvernement conduit par Sébastien LECORNU ont rendu incertain l'avenir du PLF 2026 et ont bouleversé le calendrier de présentation du projet de loi de finances pour 2026. La menace d'une chute du Premier ministre et de son gouvernement, consécutive au vote d'une motion de censure aurait pu avoir pour effet d'empêcher le dépôt du budget, cette démarche ne relevant pas des « affaires courantes » que peut gérer un gouvernement démissionnaire. Si le parcours du PLF semble atteindre son terme, les scénarios d'instabilité politique (dissolution, démission) dominent encore les esprits et influencent le comportement des ménages et des entreprises. En 2025, selon la Banque de France, cette incertitude politique nationale a coûté 0,2 point du PIB.

⇒ Les incertitudes pesant sur le Département sont ainsi nombreuses et le contraignent à s'adapter de plus en plus souvent à de nouvelles contraintes pesant sur ses équilibres.

Privés de tout levier fiscal, les Départements ne peuvent plus ajuster leurs recettes pour amortir les chocs économiques ce qui les rend particulièrement **vulnérables aux décisions de l'État**. Face aux **contraintes et incertitudes de plus en plus nombreuses notamment en matière financière**, le Département, attaché aux **impératifs de bonne gestion des deniers publics**, restera engagé en matière de réflexions sur le niveau pertinent de participations des usagers aux prestations rendues, de recherche d'une fiscalité locale mieux adaptée aux enjeux de la décentralisation mais aussi à la réalité économique et sociale française.

III. PREVISIONS BUDGETAIRES 2026 : UNE CONTINUITE DANS LA RIGUEUR DE GESTION POUR PRESERVER LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

❶ Les orientations budgétaires 2026 sont tournées vers la volonté de retrouver des marges financières permettant de dégager un niveau d'investissement élevé. Cela se traduit par :

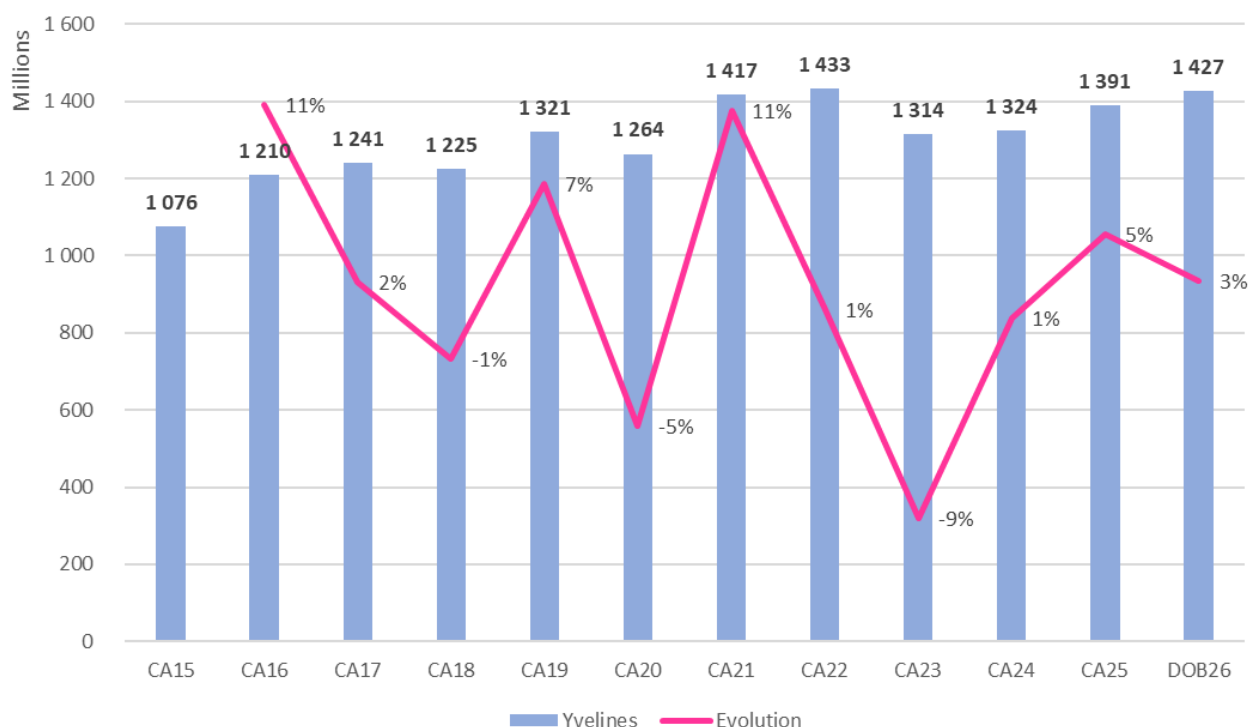
- ✓ Une hausse des dépenses de fonctionnement de +4% par rapport à 2025 pour absorber la faible hausse des recettes fiscales et tenter d'accroître les marges de manœuvre ; Une épargne brute en baisse en 2026, se situant à 122 M€, soit -12 % par rapport à 2025,
- ✓ Le recours à l'emprunt est inscrit à 254 M€ afin d'atteindre une cible de réalisation d'investissement fixée à 489 M€ (hors dette) dont 390 M€ d'investissements hors opérations exceptionnelles (Datacenters-Trappes et Citallios)

	CA21	CA22	CA23	CA24	CA 2025 Prév.	DOB26 avant impact PLF	Impact PLF	DOB 26	Δ DOB26 / CA25 (p)		CP27	CP28
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 417	1 433	1 314	1 324	1 391	1 432	-5	1 427	3%		1 460	1 495
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 122	1 160	1 216	1 210	1 252	1 290	15	1 305	4%		1 329	1 353
Epargne brute (EB)	295	273	99	114	139	142		122	-12%		131	142
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	60	54	48	76	105	187		187	78%		111	86
dont recettes hors opérations exceptionnelles	00	54	48	76	105	110		110			98	74
dont opérations exceptionnelles (Datacenters-Trappes, Citallios)						77		77			13	13
Dépenses réelles d'investissement hors dette	407	403	442	355	328	489		489	49%		354	313
dont dépenses hors opérations exceptionnelles	407	403	442	355	328	390		390			341	300
dont opérations exceptionnelles (Datacenters-Trappes, Citallios)						99		99			13	13
Emprunt mobilisé	140	115	136	230	150	254		254	69%		130	70
Remboursement capital dette	32	38	47	54	66	80		80	21%		85	90
Epargne nette	263	234	52	60	73	62	-20	42	-42%		46	52
Encours de dette	503	580	669	846	929	1 103		1 103	19%		1 159	1 139
Capacité de désendettement en année	1,7	2,1	6,8	7,4	6,7	7,8		9,0	35%		8,8	8,0

A. Hypothèses d'évolution des ressources départementales et de la péréquation

Depuis 2015, l'évolution des recettes a connu plusieurs fortes baisses en 2020 liées à la crise sanitaire et en 2023 du fait du reflux du marché immobilier.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2015 - M€



Aussi, la construction des hypothèses budgétaires en la matière est marquée par une certaine prudence.

1. Des recettes incertaines au regard du contexte économique

en M€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA Prév 2025	DOB 2026	DOB 2026/ CA Prév 2025 en M€	DOB 2026/ CA Prév 2025 en %
Recettes fiscales territoriales (DMTO + TA)	471	331	268	336	359	22	7%
Recettes fiscales reversées par l'État	739	762	769	792	804	12	2%
Dotations et participations	37	34	33	33	33	-1	-2%
Recettes d'exploitation	187	188	254	229	231	2	1%
dont recettes C'Midy		13	12	11	10	10	n. s.
Recettes de fonctionnement	1 433	1 314	1 324	1 391	1 427	36	3%
Subventions	20	15	26	23	16	-7	-31%
FCTVA	22	19	27	35	27	-9	-25%
Cessions*					85	85	
Dotations	8	10	8	11	10	-1	-9%
dont dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	7	7	7	7	7	0	0%
Autres recettes	4	3	16	37	51	14	37%
Recettes d'investissement (hors emprunt)	54	48	76	105	187	82	78%

➤ Avec 1 427 M€ prévus en 2026, les recettes de fonctionnement sont en hausse de 36 M€ (+3%) par rapport à 2025

Après deux années d'une chute vertigineuse du marché immobilier (-43 % de recettes de DMTO constatées entre 2022 et 2024), suivie d'une année 2025 marquée par un rebond conséquent (+27 %) en raison d'une reprise du marché immobilier et d'une majoration d'un demi-point du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement⁶ et compte tenu des indicateurs de conjoncture économique qui prévoient une

⁶ L'article 116 de la Loi de Finances 2025, permet de porter le taux de DMTO (sur la part droit commun) de 4,5 % à 5 % (hors primoaccédants) jusqu'en mars 2028.

remontée des taux d'intérêts à long terme en 2026, les prévisions d'encaissement des DMTO ont été projetées de manière prudente, avec une hausse de +5 %, soit un produit attendu de 351 M€.

L'augmentation de la fiscalité évoquée a été rendue nécessaire par la seule détérioration massive des finances publiques nationales. **Or, le Département des Yvelines qui a toujours fait preuve d'une rigueur de gestion tout en contribuant massivement à la solidarité nationale, n'en est aucunement responsable.** C'est donc bien à l'État que devrait incomber la décision d'une augmentation de l'impôt. Dans un contexte économique dégradé et ayant à sa charge des dépenses de fonctionnement contraintes à 90 %, la seule option pour maintenir l'équilibre financier du Département réside dans sa capacité à augmenter le seul et dernier levier de fiscalité dont il dispose. D'ailleurs, 83 départements en France métropolitaine ont voté cette majoration.

Cette augmentation de taux de 0,5 point applique désormais aux actes passés à compter du 1er mai 2025. À noter que cette augmentation ne s'applique pas aux primoaccédants afin de leur préserver l'accès à la propriété.

Dans un contexte international toujours incertain depuis 2022, le marché immobilier n'a donc cessé de baisser de juillet 2022 à septembre 2024, avec des taux bancaires qui sont passés de 2,05 % en octobre 2022 à 4,20 % en octobre 2023, pour redescendre à 3,60% en fin d'année 2024 et 3,40% à fin septembre 2025, et qui semble être un taux plancher en cette période d'incertitude économique.

Malgré cette reprise constatée depuis le 4^{ème} trimestre 2024, qui s'est poursuivie en 2025, l'évolution future des DMTO reste encore incertaine à ce stade, et la tendance haussière pourrait se restreindre en 2026, par mesure de prudence une hausse de +5 % par rapport au produit perçu 2025 a donc été prise comme hypothèse.

- **Les deux compensations TVA (TFPB et CVAE), avant impact du projet de loi de finances pour 2026, sont projetées à +1,6 % en 2026 (prévision d'inflation + 1%) pour un total de 529 M€, constituant 37 % des recettes de fonctionnement du Département. La compensation 2025 a fait l'objet d'un gel en LFI 2025.**
- **L'évolution des recettes en 2026, reposera donc une nouvelle fois sur la dynamique des DMTO, totalement incertaine car soumise à l'évolution du marché immobilier et aux incertitudes économiques.**

📌 À périmètre constant par rapport aux départements franciliens (hors Paris), les recettes réelles de fonctionnement par habitant restent les plus basses, avec 909 € par habitant, soit un écart de -16 % par rapport à la moyenne des autres Départements d'Ile-de-France (1 063 €) pour l'année 2024 et -31 % par rapport à la moyenne nationale.

- **Les recettes d'investissement (hors dette et hors opération Datacenters-Trappes) sont prévues à hauteur de 110 M€ en hausse de +5 M€ par rapport aux CA prévisionnel 2025. Elles sont composées des dotations et subventions de l'État, tels que le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), des cessions immobilières et d'autres subventions et participations d'organismes publics, dont la Région Ile de France.**

Les principales hausses constatées sont :

- L'augmentation des opérations pour compte de tiers (+14 M€) en raison du remboursement en 2026 de la construction d'un groupe scolaire par la commune de la Verrière (17 M€) ;
- Des cessions patrimoniales attendues à hauteur de 8 M€.

En partie compensées par :

- La diminution des subventions de -8 M€ par rapport au CA prévisionnel 2025 (-24 %), dont notamment les subventions provenant de la Région (-3 M€) et autres collectivités territoriales (-3 M€) ;
- La baisse du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) estimé à 25 M€ en 2026, soit une baisse de -5 M€ par rapport à 2025. Cette baisse est due à une régularisation sur les années antérieures intervenue en 2025. Pour rappel, le FCTVA est calculé à partir de l'investissement réalisé en N-1

➤ Une capacité d'autofinancement sous tension avec un endettement qui s'accroît

En 2026, les dépenses d'investissement (hors dette et hors opération Datacenters-Trappes et Citallios) sont projetées à 390 M€. Le financement des investissements sera assuré, au regard de l'estimation des réalisations des dépenses d'investissement hors dette, par une épargne nette de 42 M€ (épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette et avant reprise du résultat antérieur) et un emprunt d'équilibre prévisionnel de 254 M€ des investissements cibles.

La dette départementale, dont le taux moyen actuel est de 2,31 %, se compose d'emprunts à taux fixe pour 64 %, d'emprunts indexés sur le Livret A pour 24 %, à taux variable pour 8% et d'emprunts « fixe à phase » pour 4 %. L'encours pourrait dépasser le milliard d'euros à fin 2026 si l'ensemble des besoins était mobilisé.

Cette structure de la dette évoluera au regard des produits qui pourront être signés en cours d'année, sachant que le Département observe une culture conservatrice en privilégiant des produits à taux fixe, plus lisibles et plus sûrs. Cependant, dans un contexte de baisse des taux, les produits indexés sur l'Euribor deviennent attractifs si les marges pratiquées par les banques sont raisonnables.

2. Péréquation : poursuite d'une forte contribution du Département à la solidarité

- **La péréquation est attendue en hausse en 2026 : 47 M€ en 2026 soit +3 M€ (+7 %) par rapport à 2025.** Cette augmentation est principalement liée à la croissance du marché immobilier qui perdure depuis une année. La hausse devrait, à l'image des autres départements franciliens, être plus importante que sur l'ensemble du territoire national, augmentant la contribution du Département au fonds de péréquation DMTO.
- Pour rappel, le **Département** était en 2025, le **8^e contributeur net** parmi les départements français aux dispositifs de péréquation avec 33 M€ soit 22 €/hab. Il aura contribué de 576 M€⁷ aux différents prélèvements de péréquation nationale sur les dix dernières années.

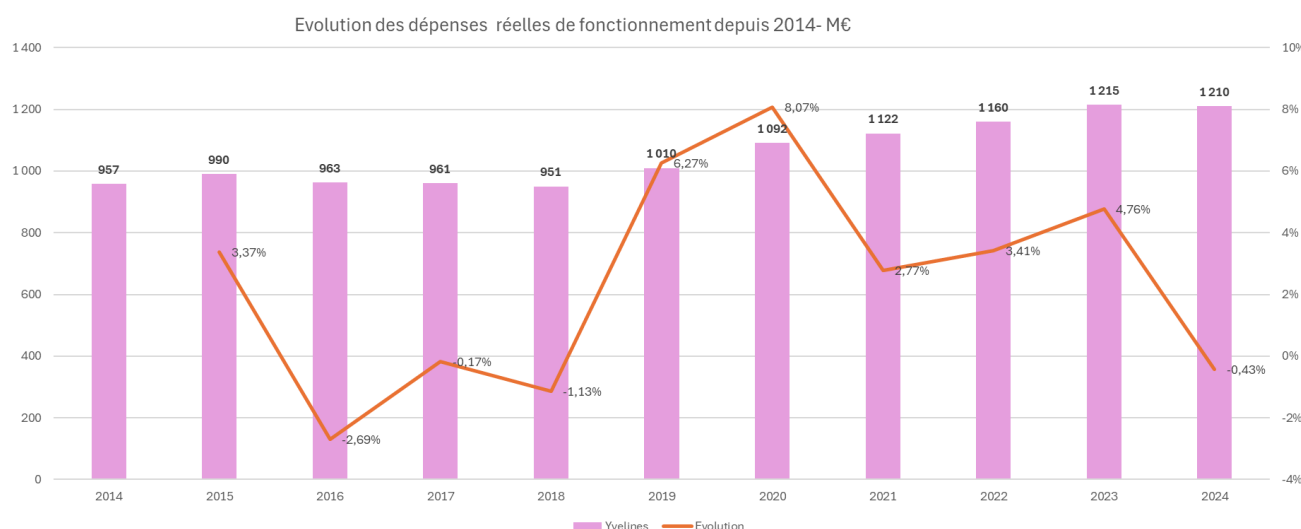
⁷ 521 M€ au titre des DMTO, 33 M€ au titre du fonds de solidarité pour les départements de la région IDF, 23 M€ au titre de la CVAE.

B. Hypothèses d'évolution des dépenses départementales

- Y Avec 1 305 M€ prévus en 2026, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de +53 M€ par rapport à l'atterrissage 2025 ;
- Y Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 390 M€ auxquels s'ajoutent 77 M€ pour l'opération Datacenters-Trappes intégralement compensée en recettes et 22 M€ pour l'apport en compte courant exceptionnel à la SAEM Citallios soit 489 M€ inscrits.

1. Des dépenses de fonctionnement soumises à une dynamique d'activité soutenue

Depuis 2015, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement a été contenue et marquée par la crise sanitaire, l'impact de l'inflation et des mesures de revalorisation liées aux différents « Ségur » :



Pour 2026, les dépenses de fonctionnement s'établiraient à 1 305 M€, soit un niveau supérieur de +53 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel de 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement tiennent compte notamment d'une baisse du DILICO de -3 M€ et d'une hausse du montant de péréquation sur DMTO de +3 M€.

En dehors des effets de l'inflation cumulée depuis 2022 de l'ordre de 90 M€ et d'effets techniques liés à des refacturations compensées par des recettes et transferts de crédits d'investissement en fonctionnement pour 15 M€ complémentaires en 2026, la trajectoire présentée correspond essentiellement à une hausse de l'activité dans le secteur social.

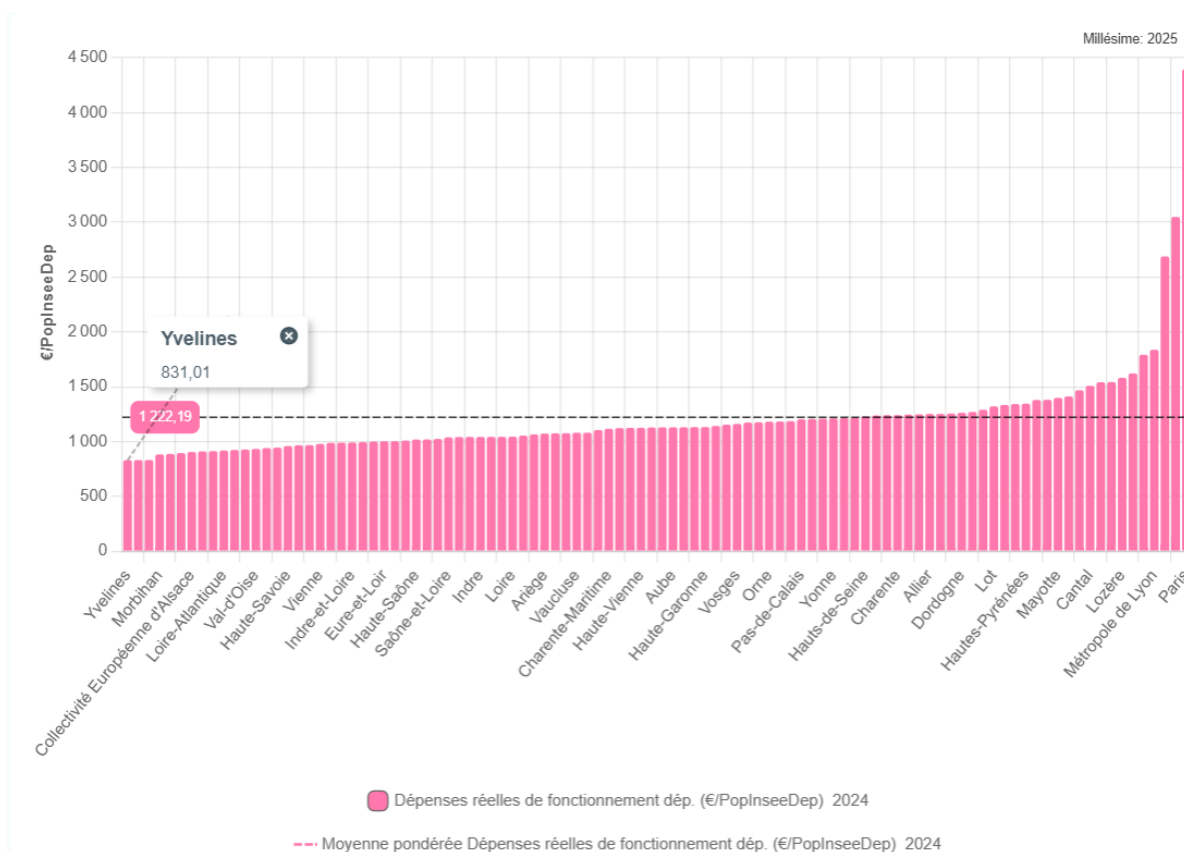
Sachant que près de 90 % des dépenses de fonctionnement sont contraintes, soit par les obligations réglementaires du Département (RSA, APA, PCH), ou par leur rigidité (fluides, contribution au SDIS ou à IDF Mobilités), l'effort pour contenir le niveau de dépenses ciblé devra porter sur les 10 % de dépenses identifiées comme modulables.

Les dépenses de fonctionnement 2026 intègrent la poursuite du plan de sobriété de la Collectivité dont la rationalisation des dépenses des opérateurs et l'optimisation de dépenses déjà fortement recentrées sur les compétences régaliennes des Départements.

Ces efforts pour contenir les dépenses seront maintenus en 2026 mais ne permettent pas d'absorber les effets exogènes qui vont encore s'imposer au Département : + 8 M€ liés à la hausse de bénéficiaires sur l'Autonomie, sans oublier les 173 M€ de dépenses sociales non compensées.

Le Département des Yvelines reste un Département exemplaire dans la dépense du denier public puisqu'il affiche, au niveau national, le plus faible niveau de dépenses de fonctionnement par habitant en 2024 avec 831 €/habitant comme souligné par le graphique ci-dessous.

Classement des départements en fonction des dépenses réelles de fonctionnement en 2024



Y Le stock des autorisations d'engagement à fin 2025 est de 367 M€ en hausse de +1 % par rapport à 2025.

Aucune nouvelle autorisation d'engagement n'est prévue au vote du budget primitif 2026 mais on observe l'évolution suivantes :

Mouvements sur AE en M€ Variation en M€	
Stock d'AE avant vote BP26	364,0
Augmentation d'AP avant DM3	3,3
Stock AP après DM3	367,3

Cette évolution porte essentiellement sur la politique enfance et jeunesse du département :

Intitulé des AE	Variation en M€
A Attractivité territoriale	0,2
B Solidarité services usagers	0,7
C Enfance et jeunesse	3,5
D Gestion départementale	-1,0
Total général	3,3

Y Une hausse maîtrisée des dépenses de personnel

En application de l'article de L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du DOB, les principales composantes des dépenses de personnel et la structure globale des effectifs du Département sont précisées ci-après.

Le Département des Yvelines reste le département ayant les plus faibles dépenses de personnel par habitant : en 2024, les dépenses de personnel restent maîtrisées à 147 €/habitant pour le Département des Yvelines contre 205 €/habitant en moyenne pour les Départements franciliens (hors Paris) et 260 €/habitant en moyenne pour la France hors Paris et DOM.

Y Le Département des Yvelines reste le département observant les plus faibles dépenses de personnel par habitant : en 2024, les dépenses de personnel restent maîtrisées à 147 €/habitant pour le Département des Yvelines contre 205 €/habitant en moyenne pour les Départements franciliens (hors Paris) et 260 €/habitant en moyenne pour la France hors Paris et DOM ⁽¹⁾.

En M€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PFA 2025	DOB 2026	DOB	DOB
						2026/CO 2025 en M€	2026/CO 2025 en %
BUDGET PRINCIPAL	189,8	208,2	207,8	200,0	204,0	4,0	2,0%
MUSEE	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	-0,2	-13,7%
MEY	5,4	6,6	7,7	8,5	8,6	0,1	1,2%
CMP	3,0	1,6	0,5	0,4	0,4	0,0	0,2%
IFS	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Masse salariale (Traitements et charges)	199,9	217,5	217,0	210,1	214,0	3,9	1,9%

À la suite de l'effondrement des recettes liées à la baisse des DMTO, l'engagement pris par le Département d'investir dans le capital humain a dû être revu à la baisse pour 2024 après de gros efforts réalisés en 2023. En effet l'année 2023 avait été marquée par des mesures anti-inflation tant réglementaires que volontaires, s'élevant à + 17,5 M€ ainsi que par une tendance de recrutement de profils experts pour répondre aux ambitions du département.

Dans ce contexte de sobriété, l'année 2024 s'est traduite par des mesures strictes comme la non-actualisation du CIA au titre de 2023 et un ajustement des effectifs aux besoins de mise en œuvre des missions régaliennes du département et des projets prioritaires en requestionnant les remplacements (retraite et turn over naturel). **Ces efforts de rationalisation ont continué sur 2025, permettant ainsi de baisser la masse salariale de -7 M€ sur l'ensemble de la collectivité et de -7,8 M€ sur le Budget Principal par rapport à 2024.**

En conséquence, les années 2024 et 2025 se traduisent aussi par une baisse de -330 d'agents sur des postes permanents (soit -9,3%) depuis le 31 décembre 2023, visible dans toutes les directions. Ces baisses d'effectifs doivent être toutefois contenues afin de mener à bien les politiques publiques départementales.

En prenant en compte la situation financière du Département, **la proposition de budget 2026 intégrera une enveloppe RH de +4,2 M€ destinée à reconnaître l'engagement de nos collaborateurs et à les fidéliser, et ce dans l'optique de contenir le turn over.**

Les dépenses de personnel 2026, estimées à 204 M€ en hausse de +4 M€ par rapport à 2025 (soit + 2 %) sur le Budget principal intègrent les évolutions suivantes :

- un effet prix contraint de + 6,1 M€ englobant le GVT, la monétisation du CET, la nouvelle augmentation des cotisations CNRACL ainsi que les enveloppes RH réglementaires ;
- un effet prix souhaité de + 4,2 M€ a été positionné pour proposer une enveloppe de revalorisation de + 1,4 M€ et rattacher un CIA 2026 significatif de + 2,8 M€ qui serait versé en 2027 sous réserve de l'atterrissage 2026 ;
- un effet volume année pleine de - 6,3 M€ dû à la baisse d'effectifs à la suite du non-remplacement de certains départs, à la priorité donnée à la mobilité interne et un cadre plus restrictif des recrutements externes.

(1) Données OFGL 2024

Les dépenses de personnel

En 2025, sur le budget principal, les dépenses de personnel se répartissent de la manière suivante :

	BP	MEY	CMP	MUSEE
Traitement Indiciaire	42,5%	40,4%	40,4%	46,2%
Régime Indemnitaire	15,7%	12,2%	8,5%	16,2%
Indemnitaire (indemnités d'élus, CTI, apprentis, prestations familiales, CET, indemnités diverses et avantages en nature, CIA)	5,4%	17,3%	13,7%	7,7%
Assistants familiaux	5,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Supplément Familial de Traitement	0,6%	1,1%	0,7%	0,4%
Nouvelle Bonification Indiciaire	0,6%	0,0%	0,2%	0,3%
Heures supplémentaires + Astreintes	0,5%	0,0%	0,5%	1,1%
Apprentis	0,2%	0,0%	0,9%	0,0%
Vacations	0,4%	0,0%	5,6%	0,4%
Transport	0,2%	0,7%	0,1%	0,1%
ARE	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%
Charges	28,5%	28,2%	29,3%	27,5%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Les avantages en nature

La baisse des avantages en nature logement versés en 2025 (-3,9 K€) résulte principalement d'un recul du montant moyen par collaborateur, qui passe de 2 625 € à 2 572 € (-0,9 %). Cette évolution intervient malgré une légère hausse du nombre de bénéficiaires (173 en 2025 contre 171 en 2024), certains collaborateurs n'ayant perçu l'avantage qu'une partie de l'année.

Les avantages en nature véhicule de fonction enregistrent également une diminution en 2025 (-6,4 K€, soit -5,4 %), cohérente avec la réduction du nombre de bénéficiaires (-3 personnes, soit -7,7 %). Cette contraction s'explique par la sortie du dispositif de plusieurs collaborateurs et par le choix de certains nouveaux éligibles de ne pas opter pour un véhicule de fonction.

Néanmoins on observe une légère hausse du montant moyen versé (+2,5%). Cette augmentation est en partie liée à l'évolution de la valorisation de l'avantage en nature que constitue la mise à disposition par le Département d'un véhicule pour un usage non exclusivement professionnel à un collaborateur. En effet, l'Arrêté du 25 février 2025 relatif à l'évaluation des avantages en nature pour le calcul des cotisations de sécurité sociale des salariés affiliés au régime général et des salariés affiliés au régime agricole modifie les modalités d'évaluation de l'avantage en nature véhicule.

		2023 ⁽¹⁾	2024 ⁽¹⁾	2025 ⁽¹⁾	Δ2025/2024 en nb ou en M€	Δ2025/2024 en %
Logement	Montant brut (M€)	0,47	0,45	0,44	-0,004	-0,9%
	Nb de bénéficiaires ⁽²⁾	182	171	173	2	1,2%
Véhicule de fonction	Montant brut (M€)	0,11	0,12	0,11	-0,006	-5,4%
	Nb de bénéficiaires ⁽²⁾	43,0	39,0	36,0	-3	-7,7%

(1) Montants à fin décembre N-2, N-1 et N

(2) Nombre de bénéficiaires mensuels

Une évolution des effectifs en lien avec le contexte de restriction budgétaire du département

A fin novembre 2025, tous budgets confondus, le Département des Yvelines compte au total **3 897** collaborateurs présents et rémunérés dont **3 319 emplois permanents**, incluant les Assistants familiaux et les collaborateurs mis à disposition auprès des opérateurs autonomes (tels que C'midy, EPI Adoption, GIP AutonomY, OFS, SMSO, ActivitY, IngénierY et le SMO (Voirie, Archéo et Seine Yvelines Numérique)) encore rattachés aux effectifs du Département, qui sont répartis comme suit :

Budget principal		2023 ⁽¹⁾	2024 ⁽¹⁾	2025 ⁽²⁾	Δ2025/2024 En nb collab.	Δ2025/2024 En %
Emplois permanents		3482	3312	3164	-148	-4,5%
Titulaires	Catégorie A	930	880	848	-32	-3,6%
	Catégorie B	226	212	203	-9	-4,2%
	Catégorie C	1103	1001	927	-74	-7,4%
	Total titulaires	2259	2093	1978	-115	-5,5%
Contractuels	Catégorie A	667	644	621	-23	-3,6%
	Catégorie B	183	192	184	-8	-4,2%
	Catégorie C	204	204	200	-4	-2,0%
	Total contractuels	1054	1040	1005	-35	-3,4%
Assistants familiaux		169	179	181	2	1,1%
Emplois non-permanents		543	484	500	16	3,3%
Postes temporaires ⁽³⁾		125	79	78	-1	-1,3%
Apprentis/Alternants		64	29	18	-11	-37,9%
Vacataires		96	118	115	-3	-2,5%
PEC (et anciens CUI)		258	258	289	31	12,0%
Total		4025	3796	3664	-132	-3,5%

MEY		2023 ⁽¹⁾	2024 ⁽¹⁾	2025 ⁽²⁾	Δ2025/2024 En nb collab.	Δ2025/2024 En %
Emplois permanents		126	135	132	-3	-2,2%
Titulaires	Catégorie A	9	8	7	-1	-12,5%
	Catégorie B	19	23	23	0	0,0%
	Catégorie C	17	22	15	-7	-31,8%
	Total titulaires	45	53	45	-8	-15,1%
Contractuels	Catégorie A	32	30	32	2	6,7%
	Catégorie B	25	26	23	-3	-11,5%
	Catégorie C	24	26	32	6	23,1%
	Total contractuels	81	82	87	5	6,1%
Emplois non-permanents		57	49	70	21	42,9%
Postes temporaires ⁽³⁾		14	5	9	4	80,0%
Apprentis/Alternants		3	5	7	2	40,0%
Vacataires		40	22	39	17	77,3%
PEC (et anciens CUI)		0	17	15	-2	-11,8%
Total		183	184	202	18	9,8%

CMP		2023 ⁽¹⁾	2024 ⁽¹⁾	2025 ⁽²⁾	Δ2025/2024 En nb collab.	Δ2025/2024 En %
Emplois permanents		15	6	6	0	0,0%
Titulaires	Catégorie A	2	2	2	0	0,0%
	Catégorie B	4	2	2	0	0,0%
	Catégorie C	6	1	1	0	0,0%
	Total titulaires	12	5	5	0	0,0%
Contractuels	Catégorie A	1	0	0	0	0,0%
	Catégorie B	2	1	1	0	0,0%
	Catégorie C	0	0	0	0	0,0%
	Total contractuels	3	1	1	0	0,0%
Emplois non-permanents		1	1	1	0	0,0%
Postes temporaires ⁽³⁾		1	0	0	0	0,0%
Apprentis/Alternants		0	0	0	0	0,0%
Vacataires		0	0	0	0	0,0%
PEC (et anciens CUI)		0	1	1	0	0,0%
Total		16	7	7	0	0,0%

Musée Maurice Denis		2023 ⁽¹⁾	2024 ⁽¹⁾	2025 ⁽²⁾	Δ2025/2024 En nb collab.	Δ2025/2024 En %
Emplois permanents		20	19	17	-2	-10,5%
Titulaires	Catégorie A	5	6	5	-1	-16,7%
	Catégorie B	1	0	1	1	0,0%
	Catégorie C	3	3	2	-1	-33,3%
	Total titulaires	9	9	8	-1	-11,1%
Contractuels	Catégorie A	1	1	1	0	0,0%
	Catégorie B	4	3	2	-1	-33,3%
	Catégorie C	6	6	6	0	0,0%
	Total contractuels	11	10	9	-1	-10,0%
Emplois non-permanents		4	5	7	2	40,0%
Postes temporaires ⁽³⁾		0	0	0	0	0,0%
Apprentis/Alternants		1	0	0	0	0,0%
Vacataires		0	2	4	2	100,0%
PEC (et anciens CUI)		3	3	3	0	0,0%
Total		24	24	24	0	0,0%
Total emplois permanents		3643	3472	3319	-153	-4,4%
Total emplois non permanents		605	539	578	39	7,2%
Total CD78		4248	4011	3897	-114	-2,8%

(1) Effectifs présents et rémunérés au 31/12 des années N-2, N-1.

(2) Effectifs présents et rémunérés au 30/11 de l'année N.

(3) Les postes temporaires englobent les collaborateurs de Cabinet, les élus, les renforts (hors intérim) et les stagiaires écoles.

Les effectifs permanents du Département continuent de diminuer de manière significative en 2025 soit -4,4% (vs -4,7% en 2024).

Après une baisse de 10,9% des emplois non-permanents en 2024, on observe, une reprise du recours ces emplois en 2025 avec +7,2% portée par une augmentation du recours aux PEC (+12,0%) partiellement financé par l'Etat alors que la population des apprentis, des renforts et des vacataires a continué de baisser, à l'exception de la Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY), qui a très largement recours aux vacataires et aux renforts.

Ce constat résulte des ajustements opérés pour aligner les effectifs sur les besoins liés aux missions régaliennes du département et aux projets prioritaires, dans un contexte de contrainte budgétaire. Il s'explique également par l'accélération des départs à la retraite, liée au vieillissement de la structure démographique, ainsi que par un taux de turn over de 12,1 % au sein des effectifs permanents.

Le turn over observé est multifactoriel : il reflète des dynamiques classiques de gestion des ressources humaines, intégrant notamment les mobilités professionnelles, les évolutions individuelles et les transformations organisationnelles.

Le nombre de titulaires est en forte diminution et s'inscrit dans un contexte de baisse d'attractivité des collectivités et du statut de fonctionnaire⁸. Afin de remplacer une partie des effectifs de titulaires qui quittent la collectivité principalement du fait de départ à la retraite, notre politique RH induit le recrutement de davantage de contractuels, à défaut de fonctionnaires qu'il demeure compliqué d'attirer. D'ici à 10 ans, un tiers des effectifs actuels, majoritairement titulaires, seront partis à la retraite.

La part des titulaires sur les effectifs permanents reste néanmoins majoritaire (66%) et stable par rapport à 2024.

Dans le contexte actuel de sobriété budgétaire, les recrutements sont limités aux besoins impérieux des directions et les demandes de recrutement sont encadrées par un processus RH. Les recrutements sont principalement orientés vers la recherche de compétences nécessaires aux missions qui relèvent des compétences obligatoires du département, de profils experts, très recherchés sur le marché, ainsi que de profils pénuriques⁹ (principalement les métiers de l'enfance, du social, de l'aménagement du territoire - bâtiments

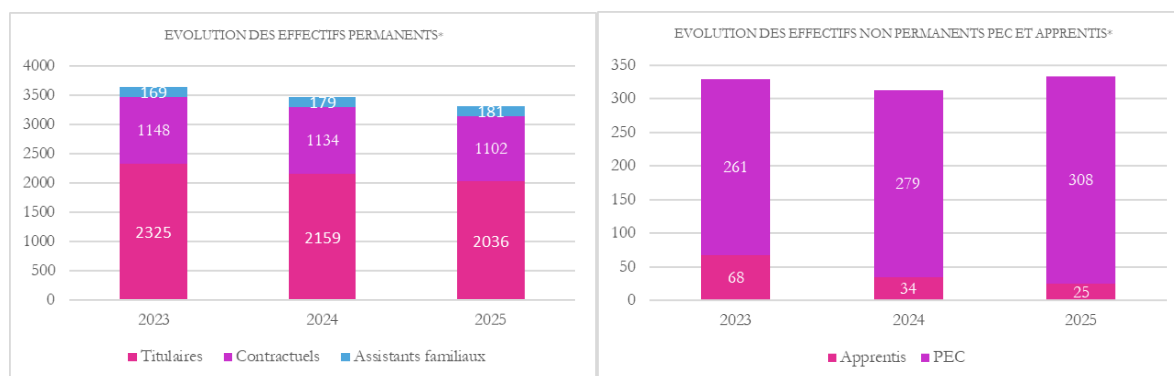
⁸ [Rapport sur l'attractivité de la fonction publique territoriale, janvier 2022.](#)

⁹ type de poste ou de compétence pour lequel il existe une pénurie de candidats sur le marché du travail. Il s'agit donc des filières où l'offre d'emploi est supérieure au nombre de candidats disponibles, ce qui rend le recrutement difficile, long et souvent plus coûteux pour l'employeur.

- voirie et de certaines fonctions supports (paie-finance). Le ciblage des actions menées en 2024 pour accroître notre capacité à attirer et recruter les profils pénuriques a été maintenu en 2025.

La répartition des collaborateurs permanents entre les différentes catégories reste relativement stable, avec des catégories B dont la proportion reste identique et une légère augmentation de la part des catégories A par rapport aux catégories C (+1 point entre 2024 et 2025 pour les cat. A et -1 point les cat. C).

Par ailleurs, le Département maintient sa politique volontariste de recrutement des personnes éloignées de l'emploi (Parcours Emplois Compétences) avec une hausse de 10% des agents sur contrats aidés, tous budgets confondus.



* Effectifs présents et rémunérés au 31/11/N (1 agent compte pour 1 quel que soit son taux d'emploi)

Des indicateurs RH dans la continuité de 2024 : un taux d'absentéisme en baisse et un âge moyen relativement stable.

Un taux d'absentéisme en légère baisse

Sur l'ensemble des budgets, le **taux d'absentéisme médical¹⁰** diminue légèrement, passant de **6,0 %** à fin novembre 2024 à **5,4 %** à fin novembre 2025.

Cette baisse s'explique principalement par la diminution des absences médicales :

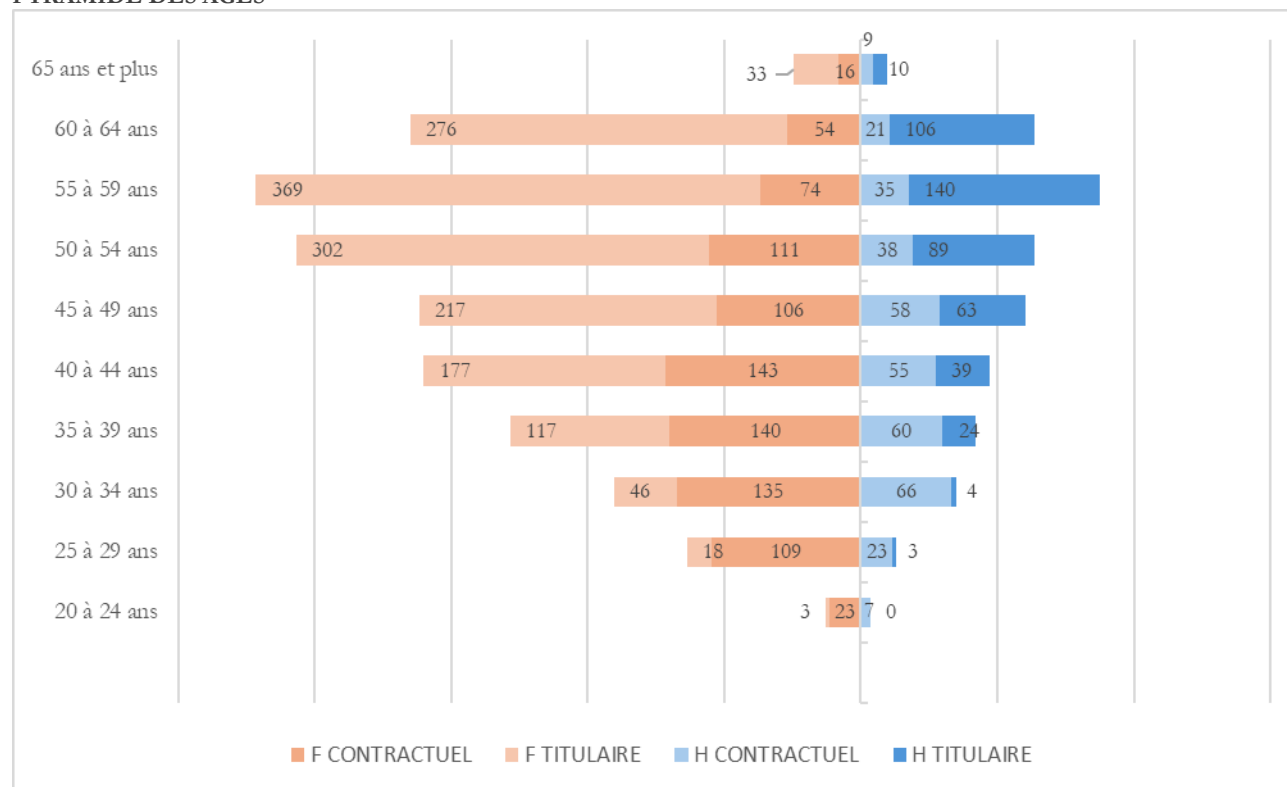
- Absences médicales compressibles : recul de 3,7 % à 3,3 %, soit une diminution de 0,4 point. Cette évolution provient essentiellement des maladies ordinaires, en baisse de 0,3 point (de 3,3 % à 3,0 %). Les accidents du travail liés au trajet ou au service restent stables à 0,3 %.
- Absences médicales incompressibles : diminution de 2,4 % à 2,1 %, soit une baisse de 0,3 point. Les maladies de longue durée enregistrent la plus forte baisse, de 0,2 point (de 2,0 % à 1,8 %). Les maladies professionnelles reculent également, de 0,1 point (de 0,4 % à 0,3 %).

Dans l'ensemble, la baisse du taux d'absentéisme médical de **0,6 point** constitue un signal positif entre 2024 et 2025. Elle invite à poursuivre les actions engagées en matière de prévention, de maintien dans l'emploi et d'amélioration des conditions de travail, tout en maintenant une vigilance particulière sur les facteurs structurels de l'absentéisme.

¹⁰ Le taux d'absentéisme médical regroupe la maladie compressible : maladie ordinaire, accidents de service et de trajet + la maladie incompressible : maladie professionnelle et CLM/CLD.

Pyramides des âges

PYRAMIDE DES AGES



Age des emplois permanents rémunérés et présents au 30/11/25 intégrant les titulaires, les contractuels, incluant tous les agents MAD rattachés au CD78.

L'âge moyen¹¹ des collaborateurs du Département est relativement stable, soit **48,2 ans** par rapport à 48,9 ans à fin 2024 (hors assistants familiaux).

Le nombre de départs en retraite est en baisse par rapport à 2024 avec 201 départs prévus à fin 2025 vs 221 en 2024 soit une baisse de 9% mais va s'accélérer dans les années à venir puisque d'ici à 10 ans, un tiers des effectifs actuels sera parti à la retraite.

Les moyennes d'âge des sortants et des entrants sur emploi permanent en 2025 sont stables par rapport à 2024, 47,5 ans pour les sortants et 40,4 ans pour les entrants (en 2024 47 ans pour les sortants et 40 ans pour les entrants). L'embauche de contractuels participe au rajeunissement de la pyramide des âges.

A noter également, une proportion majoritaire de collaborateurs permanents de sexe féminin : 73% des collaborateurs sont des femmes au Département, compte tenu des missions menées dans le secteur social et médico-social, et sur la filière administrative, généralement très féminisée. Cette forte représentativité des femmes est stable d'année en année.

La durée effective du travail

Le règlement du temps de travail applicable aux agents départementaux fixe la durée annuelle du temps de travail à 1 607 heures, et la durée hebdomadaire de travail effectif à 39 heures pour un emploi à temps plein avec génération de RTT.

¹¹ Âge moyen des permanents tous budgets, calculé selon la formule suivante = (nombre de mois entre la date de naissance et le dernier jour de l'année N) / 12

y' L'égalité femmes/hommes (données 2024)

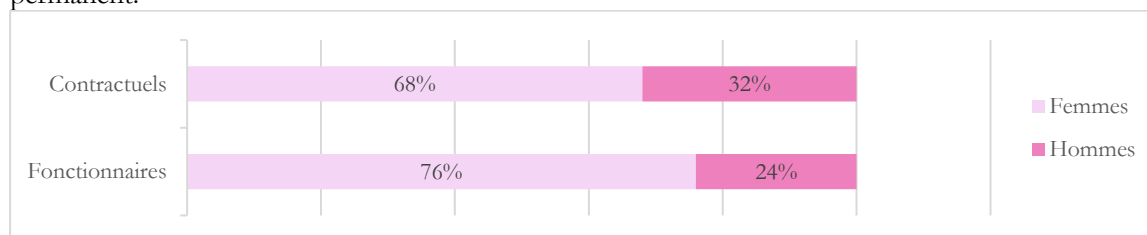
✓ La population et les effectifs

▪ Répartition par type d'effectif, catégorie et filière

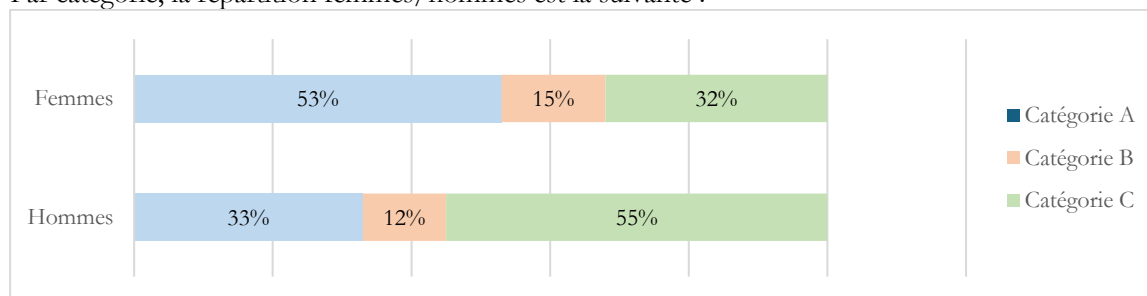
Au 31 décembre 2024, le Département comptait 3 294 collaborateurs sur emploi permanent, répartis comme suit :

- 2413 femmes
- 881 hommes

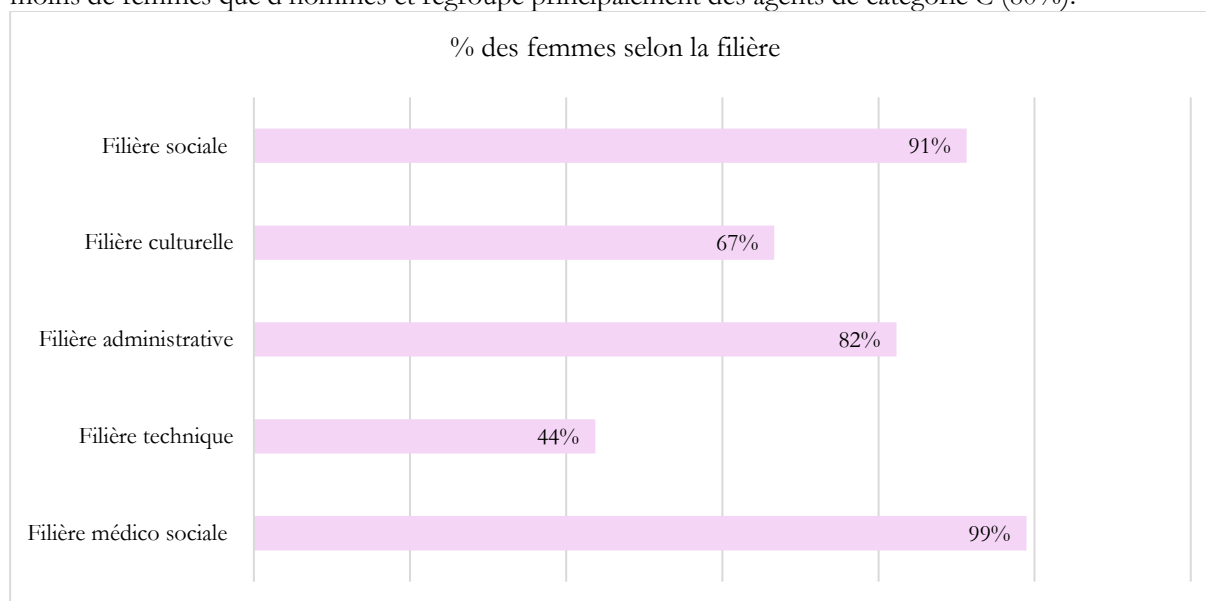
La population du Département est à 73% féminine. Ce rapport est encore plus élevé si on ne prend que la population des titulaires avec 76% de femmes versus 68% de femmes pour les contractuels sur emploi permanent.



Par catégorie, la répartition femmes/hommes est la suivante :



La mixité professionnelle varie selon les filières : la filière médico-sociale affiche la plus forte représentation féminine (99 %), suivie de la filière sociale (91 %), puis de la filière administrative (82 %), de la filière culturelle (67 %) et, en dernier, de la filière technique (44 %). La filière technique est la seule qui compte moins de femmes que d'hommes et regroupe principalement des agents de catégorie C (80%).



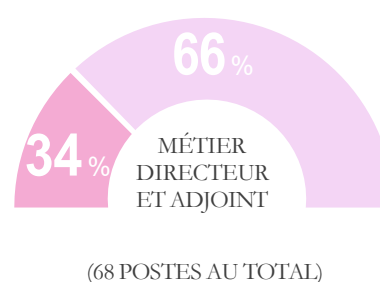
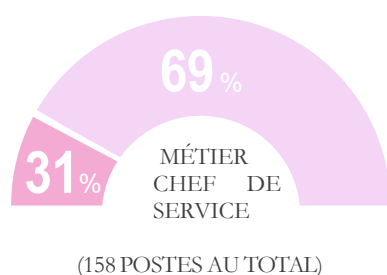
▪ Moyenne d'âge femme/homme

L'analyse de la moyenne d'âge des collaborateurs du Département montre que 49% des hommes du Département se situent dans la tranche d'âge 35-54 ans contre 53 % des femmes et que 14 % des femmes du Département ont entre 25 et 34 ans contre 12 % des hommes.

La population masculine du Département est plus âgée que la population féminine avec une moyenne d'âge de 49 ans versus 47 ans pour les femmes, présentant un écart de 2 ans.

▪ Accès des femmes à des postes de direction

Les femmes occupent majoritairement les fonctions d'encadrement (chef de service et directeur/directeur adjoint), en relation avec leur sur-représentativité au sein des effectifs du Département.



En revanche, une lecture en ratio (proportion de personnes occupant un poste de chef de service au sein de chaque sexe) montre que bien que les femmes soient plus nombreuses dans l'effectif global et plus nombreuses en valeur absolue sur les postes de chef de service, les hommes sont proportionnellement plus représentés dans ces fonctions.

- Femmes $\approx$ 4,5 %
- Hommes $\approx$ 5,1 %.

Les femmes occupent davantage de postes de direction en nombre, mais les hommes y accèdent proportionnellement plus, compte tenu de leur effectif global inférieur.

La réglementation impose, lors des primo-nominations aux emplois de direction, le respect d'une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe. Cette obligation concerne uniquement les emplois fonctionnels (DGS et DGA, y compris les DGD assimilés).

Au 31 décembre 2024, la collectivité compte 2 femmes sur 6 agents occupant un emploi fonctionnel. Néanmoins, s'agissant des primo-nominations dans ces emplois, le Département respecte la proportion minimale.

✓ Les écarts de rémunération

Au 31 décembre 2024, la rémunération annuelle brute moyenne des agents permanents du Département s'élève à 38 737 €.

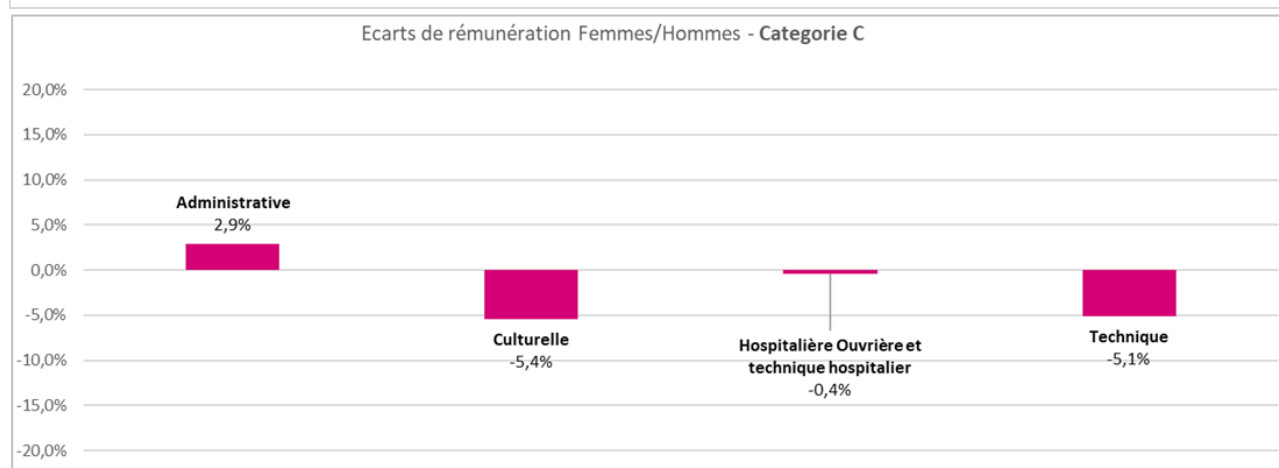
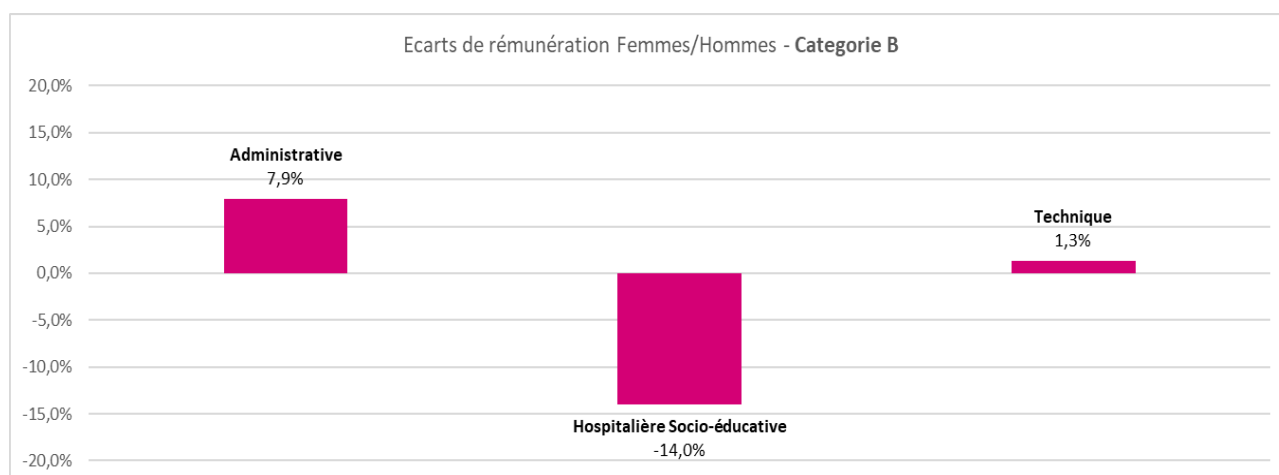
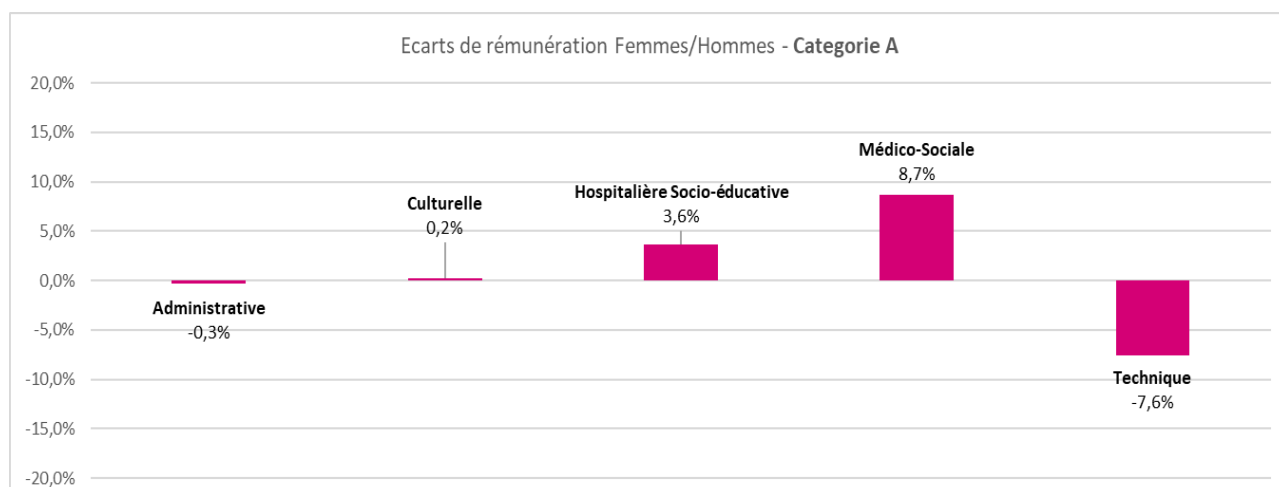
L'écart entre la rémunération moyenne des hommes (38 860 €) et celle des femmes (38 693 €) demeure très réduit :

- 167 € par an,
- Soit +0,4 % en faveur des hommes.

▪ Les écarts de rémunération par filière

L'analyse porte sur les écarts de rémunération entre les filières. Elle concerne l'ensemble du personnel permanent, qu'il soit titulaire ou contractuel, et s'appuie sur la rémunération annuelle théorique (rémunération contractuelle).

Les graphiques présentés mettent en évidence, pour chaque filière, les différences de rémunération entre les femmes et les hommes. Les filières dont les effectifs sont trop faibles (moins de 10 personnes au total, ou moins de 10 femmes ou 10 hommes) ont été exclues de l'analyse car elles ne sont pas suffisamment représentatives.



FILIÈRE ADMINISTRATIVE

La filière administrative, est majoritairement représentée par des femmes (dans toutes les catégories). Sur la catégorie A, on constate très peu d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (-0,3 % pour les femmes). A l'inverse, pour les catégories B et C, les femmes sont en moyenne mieux rémunérées au sein des catégories B (+7,9 %) et catégories C (+2,9 %). Ces écarts nécessitent de prêter une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes à un niveau de poste équivalent.

FILIÈRE CULTURELLE

Cette filière est représentée principalement par des femmes, il y a très peu d'écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sur la catégorie A (0,2 % en faveur des femmes). Sur la catégorie C, l'écart est plus important mais sur un effectif beaucoup plus réduit et donc peu représentatif (moins de 15 personnes).

FILIÈRE HOSPITALIERE SOCIO-EDUCATIVE

Dans la filière hospitalière socio-éducative, les femmes sont plus nombreuses et ont en moyenne une rémunération un peu plus élevée que les hommes au sein de la catégorie A (+ 3,6 %). Pour la catégorie B, les données ne sont pas exploitables en raison d'un effectif insuffisamment représentatif, il est néanmoins à noter que les hommes sont plus avancés dans leur carrière sur cette catégorie pouvant expliquer des écarts (-14% pour les femmes).

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE

Les femmes sont majoritaires et représentent 95 % de l'effectif dans la catégorie A (100 % dans la catégorie B et C). L'écart de rémunération se creuse, il est de 8,7 % en faveur des femmes, expliqué notamment par le fait que les postes à responsabilité sont plutôt occupés par des femmes.

FILIÈRE TECHNIQUE

La filière technique est majoritairement représentée par des hommes bien que, dans les catégories A et C, il existe moins de disparité.

En termes de rémunération, pour les catégories A, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de -7,6% pour les femmes. Cet écart de rémunération peut être expliqué par deux facteurs :

- la population des catégories A est majoritairement masculine,
- 51 % des hommes catégorie A ont entre 50 et 64 ans vs 38 % des femmes.

La rémunération des hommes catégorie A de la filière technique est plus haute du fait du déroulé de carrière, de l'expérience dû à leur moyenne d'âge plus élevée et des postes occupés (poste de direction et de management intermédiaire particulièrement).

Les femmes sont insuffisamment représentées pour les catégories B pour en tirer une tendance.

Pour les catégories C, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de - 5,1 % pour les femmes. Cet écart de rémunération s'explique par des métiers très différents au sein de la filière technique avec des femmes surreprésentées sur les métiers de l'accueil et de l'entretien et des hommes sur des métiers plus techniques (logistiques, travaux et maintenance, sécurité).

■ Les écarts de rémunération sur le régime indemnitaire annuel

Le régime indemnitaire (RI) prend en compte toutes les indemnités et primes auxquelles ouvrent droit les agents de la fonction publique. C'est l'ensemble des primes et indemnités pouvant être versées aux agents, en complément de leur traitement indiciaire de base.

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 073 €			17 557 €			12 618 €			17 361 €		
Catégorie B	8 605 €			9 612 €			6 464 €			7 450 €		
Catégorie C	4 842 €			4 939 €			4 295 €			5 172 €		

*IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

La moyenne des régimes indemnitaires annuels est plus élevée pour les hommes que pour les femmes toutes catégories confondues, mais les écarts sont particulièrement importants pour les catégories A et B. Il n'y a pas d'explication par le biais de l'âge ou des postes à responsabilité outre le fait que les hommes sont proportionnellement plus nombreux sur des postes avec du management.

✓ L'accompagnement des parcours et l'égal accès aux responsabilités professionnelles

■ La formation

En synthèse, 50% des femmes ont suivi une formation contre 41% des hommes.

Les femmes ont cumulé 4 308 jours de formation en 2024, soit une moyenne de 3,3 jours par agente. Les hommes ont, quant à eux, totalisé 1 242 jours de formation, correspondant également à une moyenne de 3,3 jours par agent.

Les agentes du Département ont donc suivi davantage d'actions de formation que leurs homologues masculins sur l'année, tant en volume qu'en nombre de jours.

Il convient également de souligner que les deux publics, femmes comme hommes, bénéficient d'un nombre de jours de formation supérieur à la moyenne observée par le CNFPT en 2023, fixée à 2,21 jours par agent. Cette dynamique résulte de la politique Ressources Humaines du Département, qui vise à accompagner les parcours professionnels et à renforcer l'employabilité de ses collaborateurs.

■ Les avancements de grade et les promotions internes

Les femmes bénéficient d'un avancement proportionnellement plus élevé que les hommes.

En 2024, 133 femmes et 27 hommes ont bénéficié d'un avancement. Rapportés aux effectifs, cela représente 5,5 % des femmes contre 3,1 % des hommes. Le taux d'avancement est donc légèrement plus favorable aux femmes, ce qui traduit une dynamique positive en matière d'évolution professionnelle.

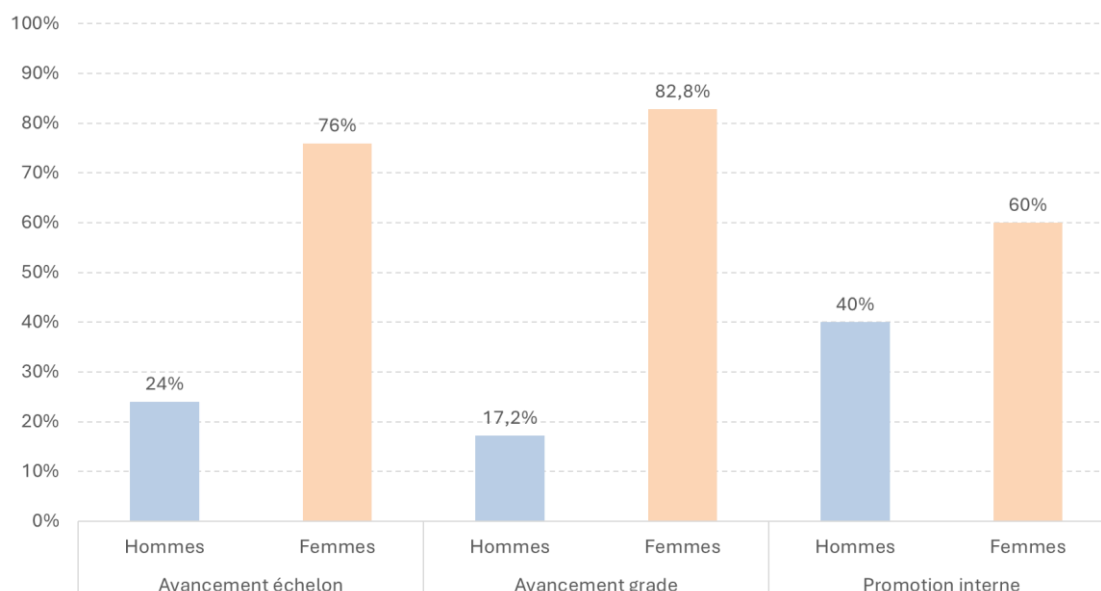
	F	H	Total
Catégorie A	96	9	105
Catégorie B	6	3	9
Catégorie C	31	15	46
Total général	133	27	160

La répartition des avancements diffère selon les filières : les femmes sont majoritaires parmi les promus dans les filières administrative et médico-sociale, tandis que la filière technique présente une répartition équilibrée entre femmes et hommes. Les filières culturelle et sociale montrent également une présence mixte, bien que les effectifs concernés y soient plus réduits. Cette distribution reflète globalement la structure des effectifs de chaque filière.

	F	H	Total
Filière administrative	35	3	38
Filière technique	18	18	36
Filière culturelle	2	3	5
Filière médico-sociale	78	3	81
Total général	133	27	160

Concernant les promotions internes, 15 femmes et 10 hommes ont été promus. Les hommes sont proportionnellement davantage promus.

En synthèse la répartition femmes/hommes pour l'avancement d'échelon, l'avancement de grade et la promotion interne.



✓ L'index égalité femmes/hommes

L'index égalité femmes/hommes 2024 est de 90/100 soit un index supérieur de 7,3 points à la moyenne des index des conseils départements 2023 qui s'établit à 82,7/100 (les données 2024 ne sont pas encore disponibles pour les autres conseils départementaux).

L'index égalité femmes/hommes 2024 s'est détérioré de 2 points par rapport à 2023 (92/100) du fait d'un accroissement des écarts de rémunération pour les fonctionnaires (indice passant de 43/50 à 40/50). L'écart se creuse en raison de l'importance des départs en retraite, essentiellement portés par des femmes en fin de carrière avec des salaires élevés. L'indice des écarts des contractuels s'est en revanche amélioré d'un point (indice passant de 14/15 à 15/15).

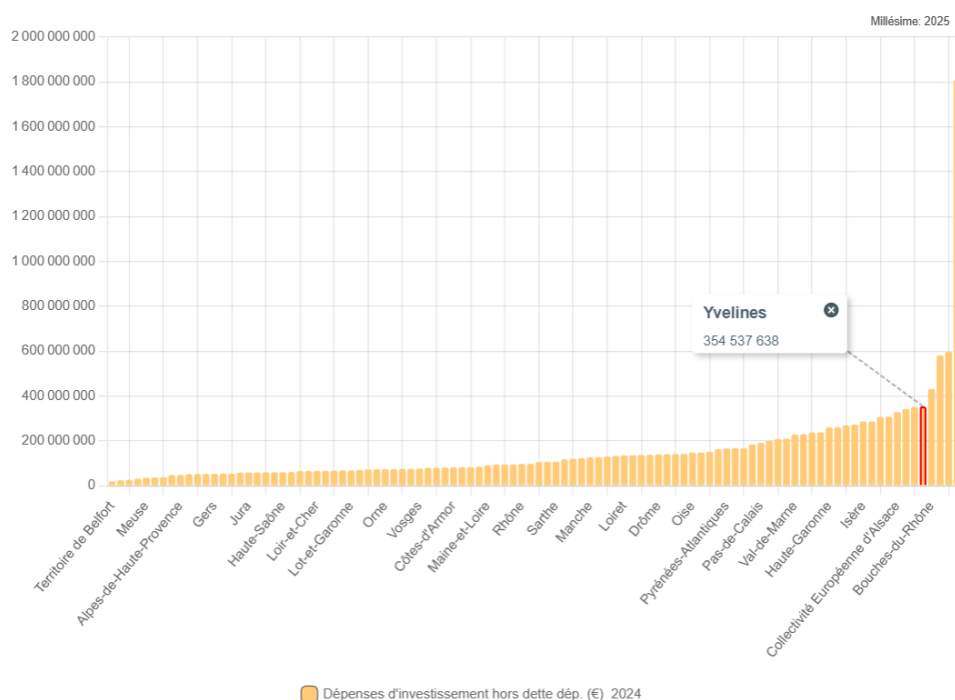
L'index de rémunération se calcule de la manière suivante (source [décret n°2024-802](#)) selon un barème allant de 0 à 100 points, conformément au tableau suivant :

Indicateurs	Pondération (points)
1/ Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	50
2/ Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels	15
3/ Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	10

2. Un niveau d'investissement toujours soutenu

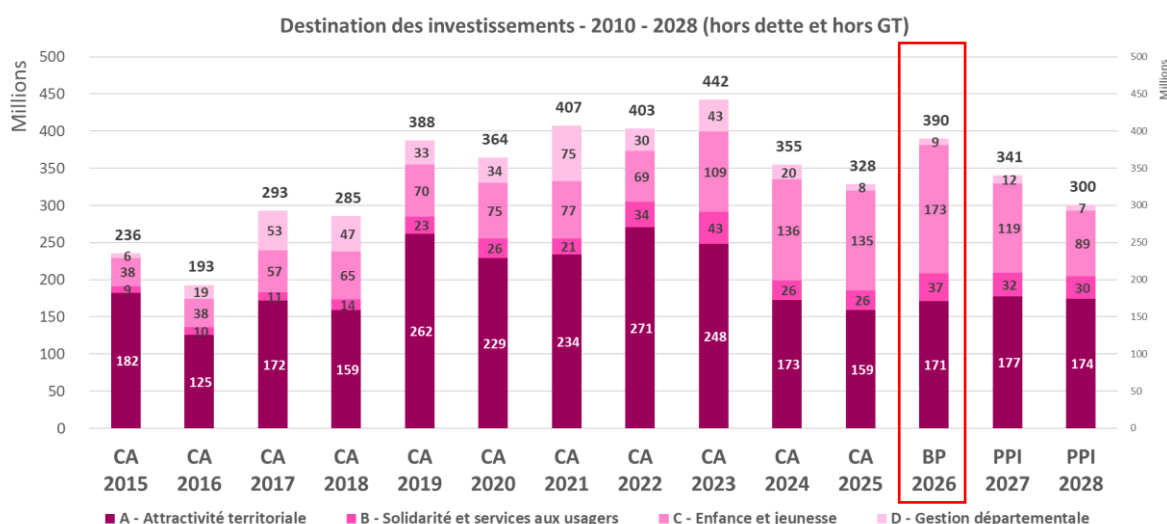
Depuis 2017, le **Département des Yvelines** figure parmi les 5 Départements qui investissent le plus en valeur absolue. En 2026, malgré un contexte toujours délicat, le budget d'investissement se maintient à un haut niveau de 390 M€ hors dette et hors opérations exceptionnelles.

Classement des départements en fonction du volume des dépenses d'investissement 2024



Un niveau de dépenses d'investissement hors dette qui reste important à 390 M€ en 2026 hors opérations exceptionnelles

La stratégie financière départementale déployée depuis le début du mandat précédent a pour finalité la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux décliné au travers de politiques publiques innovantes, au service de l'attractivité du territoire et *in fine* de la qualité de vie des Yvelinois.



Au-delà de cette présentation par politiques publiques, les investissements 2026-2028 visent à répondre au maintien en bon état de notre patrimoine routier, scolaire, social, bâtementaire (investissements récurrents) mais aussi pour les projets du département qui présentent l'essentiel de l'effort d'équipement du Département. A travers ce prisme, l'investissement des trois prochaines années se présentent de la manière suivante :

	BP 2026	2027	2028
Récurrent	75	80	76
Projets	315	261	225
Investissements hors dette, Datacenters-Trappes et	390	341	300
Investissement exceptionnel	99	13	13

Cette ambition en faveur de la qualité des Yvelinois se manifeste ainsi par des **investissements récurrents** et des projets structurants. En matière d'investissement récurrent, près de 40 % des dépenses d'investissement sont consacrés à la modernisation et l'entretien du réseau routier en 2026.

Type	Désignation	BP 2026
Investissements récurrents	Routes (dont programme de modernisation)	30
	Bâtiments	21
	Moyens généraux	8
	Éducation	5
	Culture, sport et patrimoine	5
	Agriculture et nature	2
	SDIS	2
	Total Récurrent	75

Les projets structurants couvrent toutes les politiques publiques départementales. En 2026, 32 % des dépenses liées aux projets structurants sont au bénéfice des collégiens. Le soutien à l'enseignement supérieur et aux projets d'infrastructure de mobilités marque aussi les priorités du Département. L'ensemble des projets d'investissement portés et soutenus par le Département sont détaillés dans le tableau suivant :

Enfin, à ces éléments récurrents et aux projets portés par le département s'ajoutent deux **financements exceptionnels** sur 2026 :

- **L'acquisition/cession liée au projet Datacenters-Trappes** dont l'impact net est nul en 2026 mais qui représentent 77 M€ d'impacts budgétaires en dépense. Ces 77 M€ se composent :
 - o En dépense, de 52 M€ de crédits pour l'acquisition auprès de l'EPFIF (montant TTC) et de 25 M€ d'impact TTC de la créance sur la cession du bien en raison du paiement différé.
 - o En recette, de 52 M€ de crédits pour la cession du bien (montant TTC) et de 25 M€ d'impact TTC de la dette sur l'acquisition du bien en raison du paiement différé.
- **Le soutien au financement de la SAEM Citallios pour 22 M€.**

Type	Désignation	Dépenses antérieures à 2026 pour les principaux projets du BP26 (2019-2025)	BP 2026	2027	2028
Projets	PPI Collèges	178	96	47	22
	<i>Dont Cité Scolaire - Sartrouville</i>	56	18	3	0
	<i>Dont Collège Franklin - Epône</i>	4	14	13	3
	<i>Dont Collège Jean Zay - Verneuil-sur-Seine</i>	16	19	10	0
	<i>Dont Collège La Mare-aux-Sauls - Coignières</i>	22	11	4	0
	<i>Dont Collège Maryse Bastié - Vélizy</i>	26	11	4	3
	<i>Dont Collèges Albert Einstein - Magny-les-Hameaux</i>	18	13	5	
	<i>Dont Collège Pagnol - Bonnières</i>		0	0	1
	<i>Dont Collège Saint-Simon - Jouars-Pontchartrain</i>		0		
	<i>Dont Nouveau collège Poissy</i>		3	1	2
	<i>Dont Fonctier collèges</i>				6
	<i>Dont Schéma Directeur de Modernisation des Collèges</i>		3	5	5
	Aide aux communes	337	66	44	33
	<i>Dont contrats communes</i>	235	37	37	32
	<i>Dont groupe scolaire La Verrière</i>	6	12	3	
	<i>Dont routes et circulations douces</i>	67	9	1	1
	<i>Dont Maisons médicales</i>	175	7	3	0
	Rénovation urbaine et aide au logement	143	30	33	30
	IUT Mantes-La-Ville	9	33	28	8
	Pont d'Achères	14	16	22	19
	Tram 13	113	13	27	28
	Villages MNA - Villages ASE	7	13	12	10
	Autonomie - Soutien invests ESMS	56	12	13	10
	Acquisitions Foncier Plaine de Chanteloup	4	6	8	7
	Diffuseur A86	53	5		
	Numérique de l'éducation	23	4	3	10
	SIS Les Mureaux	1	4	6	1
	IEP Saint-Germain	12	4		0
	Aménagement et entretien voirie	19	3	5	6
	Libération progressive capital OFS	16	3	3	1
	EOLE	183	2	2	2
	Autres		7	10	38
Total projets hors opération Datacenters-Trappes		1 168	315	261	225

Les subventions d'investissement envers le bloc local s'élèvent à elles-seules à 67 M€ dans la trajectoire 2026 contre 71 M€ en 2025 après une baisse à 47 M€ en 2024.

Le Département des Yvelines reste impliqué en matière d'attractivité du territoire avec :

- 38 M€ au travers des Contrats Yvelines Territoire pour les projets structurants, des Contrats de Développement Yvelines + et Proximité + et des contrats ruraux ;
- 14 M€ au profit de la rénovation urbaine et les contrats Prior'Yvelines de soutien aux logements ;
- 7 M€ d'aide à la mobilité sur la voirie communale et la lutte contre l'insécurité routière ;
- 4 M€ pour le soutien à la santé, de promotion sportives, culturelles et en faveur du patrimoine.
- 2 M€ pour l'investissement dans la circulation verte et douce.

Ainsi le niveau des dépenses réelles d'investissement est passé de 236 M€ en 2015 à 388 M€ en 2019. Sur la période 2020 à 2023, l'investissement a poursuivi sa progression avec un pic de réalisation de 442 M€ en 2023. La maîtrise des dépenses de fonctionnement conjuguée au dynamisme des DMTO a permis de préserver des niveaux d'épargne élevés sur la période de 2019-2022 avec 286 M€ d'épargne brute en 2019, et jusqu'à 311 M€ en 2021. Ceux-ci ont été largement consacrés au financement de l'investissement, limitant le recours à l'endettement.

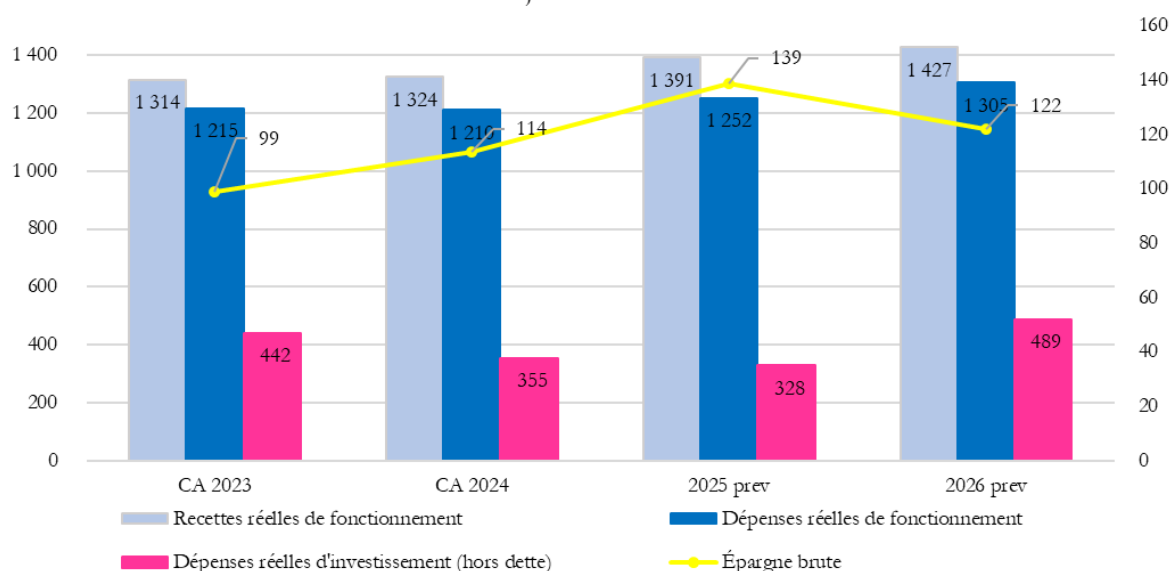
Ces niveaux élevés d'autofinancement, ont permis de tenir durablement et jusqu'en 2022 une couverture de l'investissement par l'épargne au-delà de 60%.

Ce ratio s'est durablement dégradé depuis 2023 en raison de la crise brutale de l'immobilier et malgré les excédents conservés de manière prudente, (322 M€ à fin 2022, ponction de 206 M€ sur le fonds de roulement en 2023).

En complément, l'épargne constituée à un niveau très élevé (proche de 300 M€), permettait de ménager la capacité de désendettement. Ainsi, sur la période 2019 – 2022, le « ratio Klopfer » est resté largement sous les 5 ans (1,8 an en moyenne) et bien inférieur au seuil d'alerte fixé par l'État (10 ans).

Le niveau d'épargne brute ne devrait pas retrouver ces niveaux historiques et se maintiendra désormais à un niveau plus faible réduisant la capacité d'autofinancement durablement. Ainsi la stratégie du Département en 2026 vise à restaurer des niveaux d'autofinancement en optimisant les dépenses de fonctionnement et recalibrant un niveau d'investissement soutenable de l'ordre de 300 M€.

Evolution de la trajectoire financière en M€



Le calibrage des dépenses d'investissement s'appuie sur des efforts de gestion portant en particulier sur les dépenses d'investissement courantes avec des cibles de réduction. Ces économies seront obtenues par l'optimisation des dépenses relatives à l'entretien et la maintenance des collèges, des routes, du matériel et des bâtiments du Département.

Compte tenu des efforts sur la trajectoire d'investissement au regard de la baisse de la capacité d'autofinancement, le cadencement des projets fait l'objet d'un ajustement périodique.

III. PROSPECTIVE PLURIANNUELLE 2026-2028 : LE MODELE ECONOMIQUE YVELINOIS REAFFIRME

Au cours de la mandature 2021-2028, le Département poursuit ses efforts de gestion, malgré un contexte économique incertain et les mesures coercitives unilatéralement décidées par l'État ; et ce afin de maintenir ses grands équilibres financiers, au service de politiques publiques innovantes, de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie des Yvelinois.

- Pour conserver une situation financière soutenable, le Département a dû contraindre davantage ses dépenses de fonctionnement pour compenser la chute brutale des DMTO. Ces efforts vont permettre au Département d'encaisser le choc inflationniste et étatique jusqu'au retour d'une dynamique du marché de l'immobilier favorable en 2026.

Ainsi, sur la période 2026-2028, les trajectoires sont les suivantes :

- En 2026, l'évolution des DMTO est prévue à hauteur de +5 % nourrie par l'effet de la hausse temporaire du taux de DMTO et la reprise du marché immobilier bien que fragilisé par le contexte financier lié à la crise politicofinancière de la France. Par ailleurs, l'État continue de vouloir ponctionner les recettes des départements (via le DILICO) et de fermer les yeux sur un reste à charge AIS toujours aussi important.
- Cette trajectoire de DMTO à +5 % devrait se poursuivre en 2027 et 2028 bien que la prudence reste de mise vis-à-vis du marché immobilier qui est très sensible au contexte économique et politique.
- Les recettes réelles de fonctionnement sont projetées avec une hypothèse prudente et tiennent compte du contexte inflationniste (compensations TVA des transferts de la TFPB, de la CVAE et de la TSCA).
- Toujours dans l'optique de garder une gestion saine et prudente des finances du Département, les hypothèses projetées sur les années suivantes portent sur un taux d'évolution de 1,8 % entre 2026 et 2028.

La prospective du Département s'établit de la manière suivante :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA prév 2025	DOB 2026	CA prév 2027	CA prév 2028
Recettes de fonctionnement réelles	1 433	1 314	1 324	1 391	1 427	1 460	1 495
Dépenses de fonctionnement réelles	1 160	1 215	1 210	1 252	1 305	1 329	1 353
Épargne brute	273	99	114	139	122	131	142
Recettes d'investissement réelles	54	48	76	105	187	98	74
Dépenses d'investissement réelles	403	442	355	328	489	341	300
Dépenses nettes à financer	349	394	278	223	301	242	226
Encours de dette	580	669	846	929	1 103	1 159	1 139
Capacité de désendettement en année	2,1	6,8	7,4	6,7	9,0	8,8	8,0

- Y L'ensemble des indicateurs financiers usuels sélectionnés par les services financiers pour mesurer la qualité de la situation financière du Département sur la mandature du point de vue de sa solvabilité, son épargne, ses investissements et sa liquidité, sont préservés.

en M€	Seuil	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	DOB 2026	CA 2027	CA 2028
Performance budgétaire								
Épargne brute		273	99	114	139	122	131	142
Taux d'épargne brute	>7%	19,0%	7,5%	8,6%	10,0%	8,6%	9,0%	9,5%
Dégager une épargne nette positive	>0	234	52	60	73	42	46	52
Un niveau d'investissement élevé	>15%	28%	34%	27%	24%	34%	23%	20%
Endettement								
Encours de dette à long terme		580	669	846	929	1 103	1 159	1 139
Taux d'endettement à long terme	< 60%	40%	51%	64%	67%	77%	79%	76%
Capacité de désendettement	< 5 ans	2,1	6,8	7,4	6,7	9,0	8,8	8,0
Financement de l'investissement par ressources propres								
Taux de financement de l'investissement par l'endettement annuel	< 50%	29%	31%	65%	46%	52%	38%	23%
Taux de financement de l'investissement par des ressources propres	> 50%	71%	69%	35%	54%	48%	62%	77%

En fin d'année 2025 le produit de DMTO a été marqué par une hausse de près de 70 M€ par rapport à 2024. À noter que l'épargne brute habituellement corrélée au niveau de DMTO, ne marque pas de rebond et devrait stagner à 122 M€. 2025 a été grevée par des mesures confiscatoires (-25 M€) de l'État réduisant les efforts de sobriété du Département.

A. La poursuite sur la durée du plan de sobriété

Face aux incertitudes qui pèsent sur ses recettes de fonctionnement dans les années à venir, le Département va continuer les efforts pour compenser les pertes de ressources par des efforts de gestion volontaires afin de maintenir un niveau élevé d'investissements, dans le cadre d'un endettement maîtrisé.

1. Une trajectoire de recettes portée par les DMTO sur la prospective

Y L'évolution des recettes de fonctionnement est projetée en hausse +2,3 % en moyenne sur 2026-2028 en lien avec la hausse des DMTO. Cette hausse provient d'une part de l'augmentation du taux de DMTO (4,5 % à 5 %) et d'autre part de la reprise du marché immobilier. Les trajectoires sur les fractions de TVA restent prudentes (+1,8 % en moyenne) du fait des incertitudes pesant sur l'économie française et mondiale, ainsi que celles découlant de l'État pouvant être prompt, comme en 2025, à confisquer la dynamique de TVA.

Les principales variations sont les suivantes :

- **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :** par principe de prudence et du fait d'un contexte toujours incertain, ce produit a été projeté à +5 % en 2026 bénéficiant ainsi de la hausse de 4,5 % à 5 % du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement adoptée par la loi de finances 2025¹², puis à +5 % en 2027 et 2028.
- **Fraction de TVA :** une attention particulière a été portée à l'évolution de la fraction de TVA, qui constitue une ressource significative. Cette évolution repose sur les projections des indices de prix à la consommation hors énergie et alimentation publiées par la Banque de France, estimés à +1,6 % en 2026, puis +1,8 % en 2027 et 2028. Toutefois, ces hypothèses restent soumises à une forte sensibilité à la conjoncture économique nationale et internationale. Les tensions géopolitiques, les fluctuations des marchés, ou encore les incertitudes liées aux politiques monétaires peuvent impacter ces prévisions, tant à la hausse qu'à la baisse. Nous gardons donc une prévision prudente basée sur l'indice de prix à la consommation hors énergie et alimentation qui peut être en-deçà du produit réel perçu par l'État de la TVA.
- **Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) :** l'évolution moyenne entre 2022 et 2025 de la TSCA est de +7,2 %, par précaution, nous tablons sur une évolution de +7,4 % en 2026 puis +5 % sur la période 2027-2028. Plusieurs facteurs expliquent ce taux d'évolution régulier de la recette de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA). Tout d'abord, la croissance naturelle du marché de l'assurance joue un rôle central : les Français souscrivent chaque année davantage de contrats (assurance automobile, habitation ou santé). Par ailleurs, les montants des primes augmentent régulièrement, en lien avec la revalorisation des biens assurés, l'inflation et la hausse des sinistres, ce qui entraîne mécaniquement une progression du produit de la taxe. Ensuite, bien que la TSCA ne soit pas directement indexée sur l'inflation, elle en subit les effets indirects. Les compagnies d'assurance répercutent les hausses de coûts sur les primes, ce qui alimente la dynamique de la taxe.
- **Taxe d'aménagement (TA) :** diminution constatée de la recette de taxe d'aménagement en 2025 (2,7 M€ en atterrissage contre 12 M€ prévu au BP) s'explique principalement par un décalage dans le calendrier de perception, consécutif à la réforme entrée en vigueur en janvier 2022. Cette réforme, issue de l'article 155 de la loi de finances pour 2021, modifie en profondeur les modalités de recouvrement de la TA. Désormais, le paiement de la taxe intervient dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux pour le premier versement et 9 mois après pour le second versement. Ce nouveau mécanisme remplace l'ancien dispositif dans lequel la taxe était exigible dès la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Pour 2026, nous envisageons un retour de la dynamique après le chute de 2025 avec un produit estimé à 7,9 M€ sur les exercices 2026-2028.

¹² Article 116

2. Sur la période 2026-2028, une évolution maîtrisée des dépenses à + 1,5%

- ❶ Concernant la prospective 2026-2028, les dépenses ont été projetées en hausse maîtrisée, en lien avec les efforts de gestion sur les dépenses de fonctionnement même s'ils ne suffisent pas à compenser l'impact des mesures gouvernementales et des impacts inflation.

Les principales variations à la hausse sur les dépenses de fonctionnement contraintes seront nécessairement compensées par une baisse des dépenses non contraintes, qui ne représentent que 13 % des dépenses de fonctionnement. Les principales dépenses contraintes concernent :

➤ **L'Insertion**

Le RSA a connu une forte hausse pendant la crise sanitaire (2019-2021) marquée par une explosion du nombre d'allocataires, n'ayant jamais retrouvé le niveau d'avant crise, et surtout par des revalorisations successives (+ 4,6 % en 2024). Ainsi la baisse du nombre d'allocataires (effet volume, - 2 %) en 2024 ne compense pas les revalorisations du RSA imposées par l'État sans aucune compensation pour les départements. **En 2025, les volumes d'allocataires du RSA se stabilisent avec une hausse uniquement liée aux revalorisations (+1,7% en 2025).** Cette tendance est appliquée pour 2026. En 2027-2028, la tendance à la hausse du chômage nous invite à la prudence, d'où une évolution des dépenses projetées à + 2 %.

➤ **L'Autonomie**

En 2025, les dépenses d'autonomie sont en forte hausse en raison de l'augmentation importante du nombre de bénéficiaires de la PCH (6 794 à fin novembre 2025 contre 5 884 à fin novembre 2024) conjugué à un effet valeur, du fait de l'augmentation du prix moyen des plans d'aides. Concernant l'APA en établissement, la tendance du nombre de bénéficiaires poursuit sa légère baisse conduisant la dépense à rester relativement stable.

Concernant l'APA à domicile, le nombre de bénéficiaires moyen a tendance à baisser (7 779 à fin novembre 2025 contre 8 047 à fin novembre 2024)

➤ **L'Enfance**

La transformation de l'offre ASE est marquée par une augmentation des dépenses depuis 2020, générée par la transition entre la mise en place de nouveaux modes d'accueil et la continuité des prises en charges existantes en restructuration. **Cette croissance des dépenses est aussi alimentée par une forte dynamique de l'activité et par des mesures réglementaires telles que le SEGUR dont l'impact est de +10 M€ par an.** Dans le cadre du plan de sobriété, la mise en place d'une compensation de l'effet volume par la transformation de l'offre d'accueil tendant à optimiser les coûts, devrait permettre de stabiliser les dépenses à condition que l'activité cesse de croître et dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les partenaires.

Concernant **les Mineurs Non Accompagnés (MNA)**, l'évolution constante de la volumétrie et des dépenses depuis plusieurs années s'est accentuée avec **l'évolution de la réglementation en 2022 par le changement du mode de calcul des quotas, défavorable au Département, et l'interdiction d'accueil à l'hôtel depuis le 1^{er} janvier 2024**, entraînant une hausse de ces dépenses contraintes de + 50 % en 2024, puis une relative stabilité à partir de 2025 avec la prise en compte uniquement d'un effet prix dans la prospective (1,5%)

➤ **La Masse Salariale**

Le Département affiche les dépenses de personnel les plus basses de France en 2024 avec 145 €/hab. (contre 263 €/hab. au niveau national), montant identique en 2024. **L'année 2025 marquée par une baisse significative de la masse salariale consécutive aux départs provoqués en partie par la réduction des projets d'investissement est estimée pour 2026 à + 2,3% (tout en restant à 146 €/hab.), évolution projetée pour 2027 et 2028 au même niveau.**

Cette hausse tient compte d'une reprise des recrutements pour soutenir les politiques prioritaires et compenser en partie les départs en retraite importants à venir.

➤ **La Péréquation**

Avec la reprise du marché immobilier en 2025 (+8 % de fonds DMTO par rapport à 2024), le Département voit à nouveau sa contribution aux différents fonds de péréquation augmenter. Le Département reste encore l'un des principaux contributeurs aux différents fonds de péréquation¹³. L'évolution de la dépense a donc été projetée en hausse de + 7,5 % en 2026 (47,5 M€).

À noter que pour la 2^e année consécutive, le Département sera bénéficiaire de 12 M€ de reversement du fonds de péréquation DMTO en raison d'un potentiel financier qui s'est affaibli avec une baisse plus importante de ses DMTO qu'au niveau national¹⁴. En effet, les variations constatées sur 4 des 5 dernières années sont inférieures de 3 à 7 % à la moyenne nationale. En 2027 et 2028, le Département pose un scénario prudent en s'appuyant sur le système de garantie de ressources en cas de sortie du fonds, soit 75 % du montant 2026 en 2027 et 50 % en 2028.

➤ **Le DILICO**

Dans l'attente de la notification, par les services de l'Etat, du montant définitif du DILICO, le Département souhaite avancer une estimation prudente en cohérence avec la baisse nationale du DILICO mais aussi avec le souhait du Gouvernement de concentrer fortement la part départementale du DILICO sur les départements franciliens. L'estimation du DILICO est de l'ordre de 15M€ tout en notant la complexité du calcul.

En effet, sont contributeurs du DILICO les départements ayant un indice de fragilité sociale inférieur à la médiane de cet indice. Cet indice vise à prendre en compte les charges des départements liées à l'importance relative des bénéficiaires d'aides sociales et en tentant compte du revenu moyen par habitant.

Les départements ainsi contributeurs sont exonérés du versement du DILICO s'ils sont bénéficiaires du fonds de sauvegarde. Pour être éligible à ce fonds, il convient d'avoir une épargne brute moyenne inférieur à 12 % **et** un indice de fragilité sociale supérieur à 80 % de la moyenne.

Cette exonération a pour conséquence que seuls 25 départements sont contributeurs définitifs du DILICO dont le montant national est de 140M€. La contribution par Yvelinois est de 10,4 contre une moyenne nationale de 2,1 €.

3. Un inflation AIS qui poursuit sa progression

 **Ralentissement de la progression sur la période 2025-2026 (+2 % par an en moyenne)**

Sur les années 2024 et 2025, la croissance sur les restes à charge (RAC) AIS devrait ralentir progressivement pour atteindre + 1,5 % en 2027.

Compte tenu des modalités de calcul du RAS^[1], les impacts de la crise sanitaire et inflationniste sur la période 2020-2024 perdurent jusqu'en 2026. Le RSA se stabilise en 2025 par l'effet conjoint de la baisse projetée du nombre d'allocataires et la hausse des versements dû aux revalorisations décidées par l'État. Au regard des dernières estimations, le RAC AIS s'établirait à plus de 192 M€ à fin 2027.

Le RAC AIS se décompose comme suit sur la période 2015-2026 :

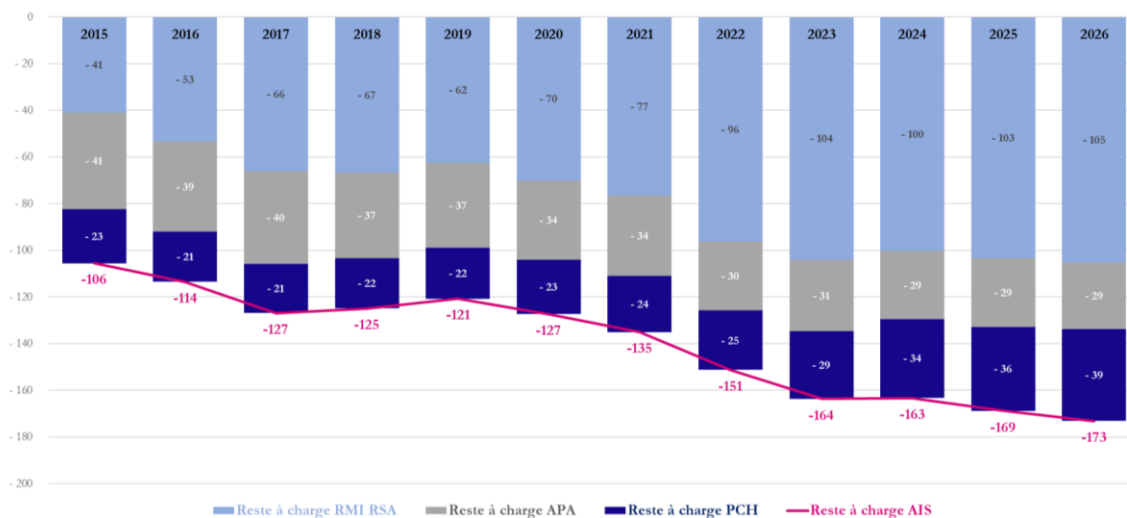
¹³ 8^{ème} au niveau national en péréquation nette

¹⁴ Les DMTO sur 5 ans représentent près de 40% du potentiel financier pour le Département

[1] Le calcul du RAC AIS est basé sur l'article L3335-3 du code général des collectivités territoriales et est égal au solde entre :

- Les dépenses exposées par le Département au titre du RSA, de l'APA et de la PCH, au cours de la pénultième année (N- 2) ;
- Les compensations au titre du RSA (TICPE de l'année N et FMDI de l'année N-1), de l'APA (N-2) et de la PCH (N-2).

ÉVOLUTION DES RESTES À CHARGES NETTES DES AIS EN M€ DE 2015 À 2026

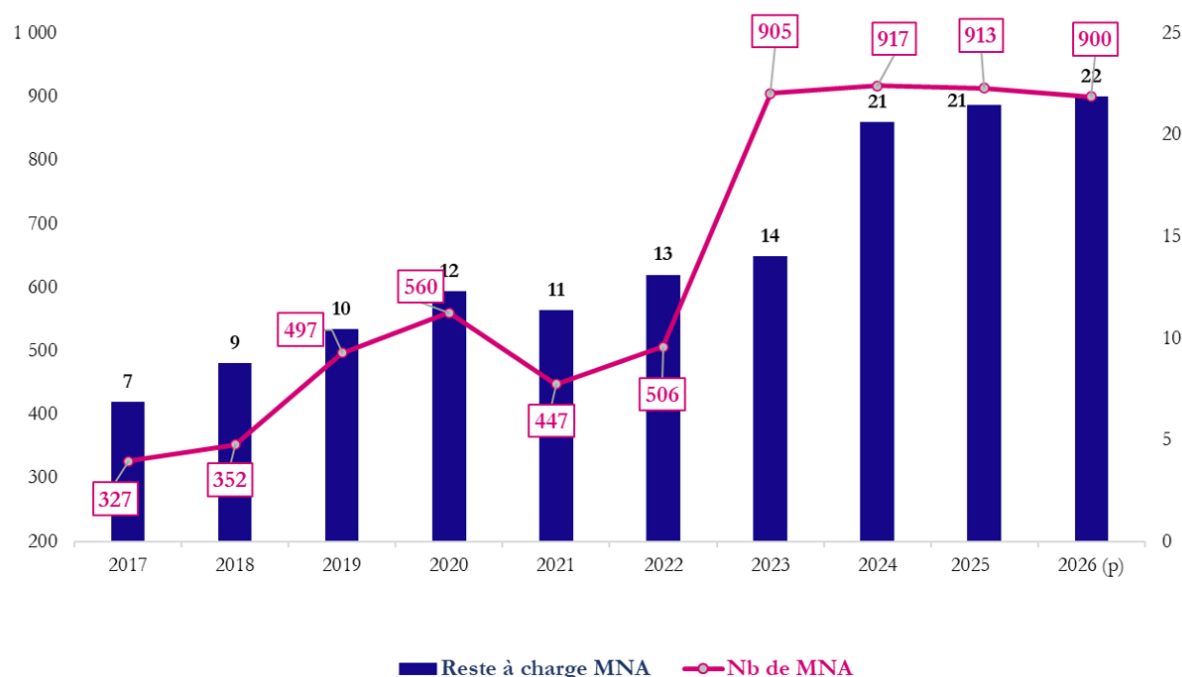


y **Un reste à charge des dépenses liées aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) qui se stabilise en 2025**

Au titre des autres dépenses sociales nationales transférées au Département par l'État, le reste à charge des dépenses liées aux MNA a augmenté de près de 14 M€ depuis 2017, soit une évolution moyenne annuelle sur la période 2017-2025 de + 15,3 %. Depuis 2017, le reste à charge a été multiplié par trois pour atteindre près de 21 M€ en 2024.

La prospective du reste à charge MNA se stabilise compte tenu de l'atteinte du plafond de la clé de répartition des MNA sur le territoire fixé par l'État portant le nombre de MNA accueilli à 900 sur le territoire.

ÉVOLUTION DU RESTE À CHARGE DES MNA



B. **Un niveau élevé d'investissement préservé**

Le Département poursuit la stratégie d'investir fortement sur le territoire, intégrant en particulier une démarche de développement durable, afin de soutenir son développement, son attractivité et de préserver la qualité de vie des Yvelinois.

1. Une cible de réalisation annuelle établie à 390 M€ de dépenses d'investissement hors dette, hors opérations exceptionnelles en 2026

La trajectoire des dépenses réelles d'investissement sur la période 2026-2028 tient compte de l'ajustement des prévisions opérationnelles (avec l'intégration des grands projets de la mandature) tout en projetant un volume de 332 M€ de dépenses réelles en moyenne (hors dette) chaque année.

Les recettes d'investissement hors emprunt tiennent compte des ressources propres, des subventions, des dotations et des cessions. Concernant les cessions, leurs projections s'appuient comme pour les dépenses d'investissement sur une programmation pluriannuelle des actifs cédés.

2. Un recours à l'emprunt adapté

Sur la période 2015-2024, 888 M€ d'emprunts ont été souscrits par le Département pour financer ses investissements. Entre 2025 et 2028, jusqu'à 615 M€ d'emprunt devraient être nécessaires pour financer les investissements, en l'absence d'un rétablissement du marché immobilier qui augmenterait la capacité d'autofinancement.

La capacité d'autofinancement dégagée ces dernières années a permis de limiter le recours à l'emprunt depuis 2020 avec un taux moyen de couverture de l'investissement par la dette de 28 %. Le choc financier de 2023 a diminué fortement la capacité d'autofinancement du Département. Ainsi, pour 2025, le taux de couverture de l'investissement par la dette est établi à 61 %.

Suivant la trajectoire financière prospective, ce taux devrait baisser à 27 % en 2027 prouvant ainsi la gestion saine et efficiente de la dette.

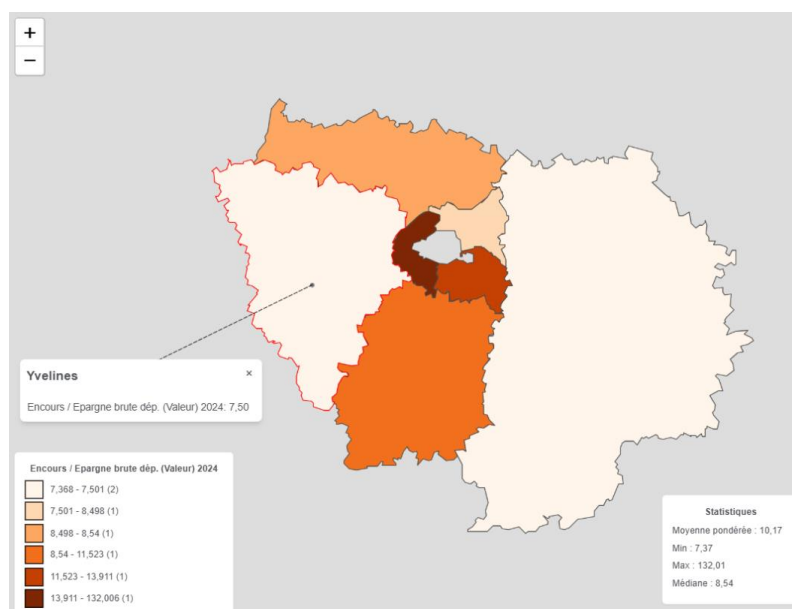
Compte tenu d'une perspective de mobilisation de 254 M€ en 2026, 130 M€ en 2027 et 70 M€ en 2028, l'encours de dette atteindrait 1 139 M€ fin 2028.

3. Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans

Le Département des Yvelines demeurerait faiblement endetté **avec une capacité de désendettement à fin 2022 de 2,1 ans** (en comparaison d'une moyenne de 3 ans en 2022 pour les départements de même strate de population).

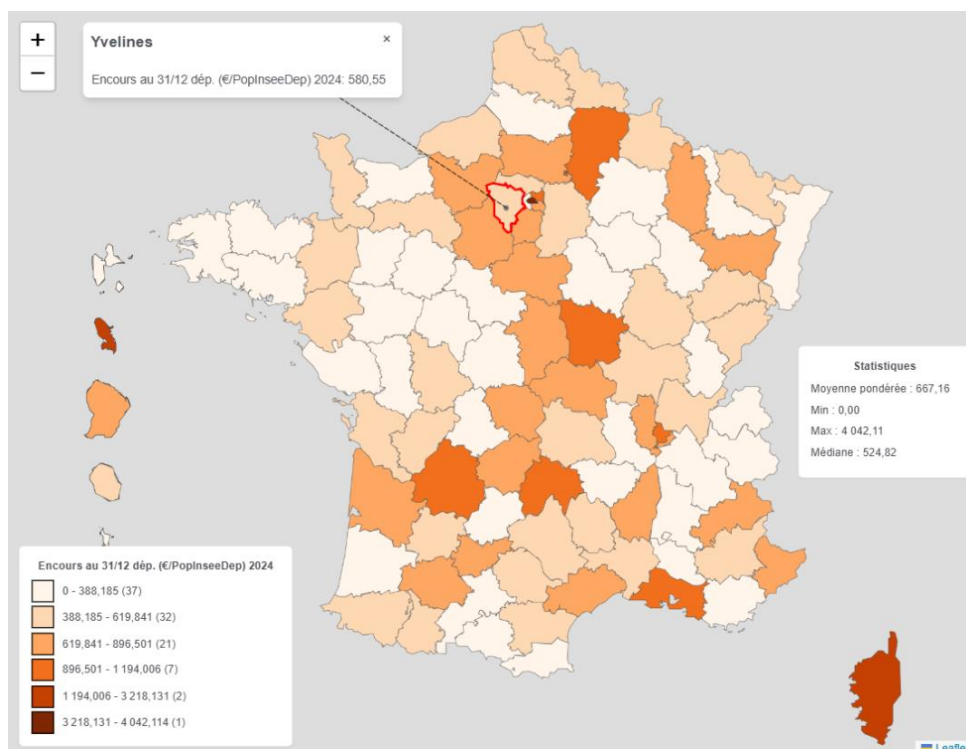
La capacité de désendettement du Département à fin 2027 s'établira à 8,8 ans, suivant une trajectoire baissière grâce à la restauration progressive de l'épargne brute liée aux efforts de gestion. La stratégie du Département pour la fin du mandat vise à retrouver des niveaux d'autofinancement dans l'épure de ce qu'ils ont été avant 2023 et sera orientée vers un objectif de réduction de l'encours de dette.

Sur le plan régional, le Département affiche, en 2024, une capacité de désendettement contenue par rapport aux autres départements.



4. Les caractéristiques d'une dette saine, mais dont la croissance est liée à des facteurs exogènes

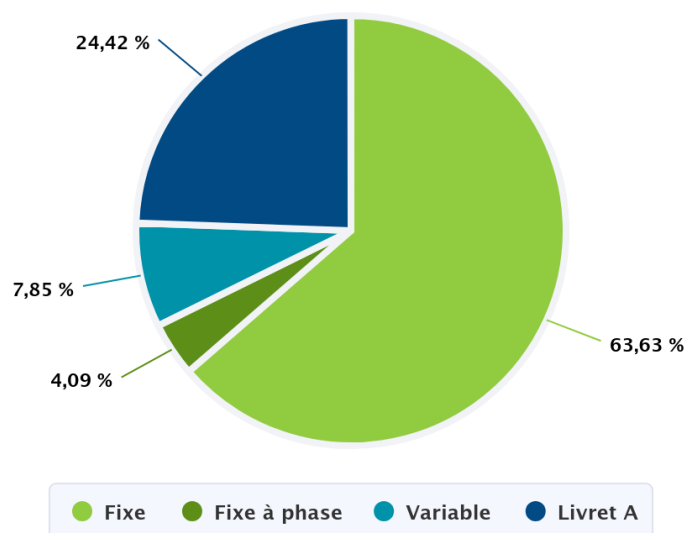
En 2024, la dette par habitant du Département était de 580 euros contre une moyenne pondérée de 667 euros.



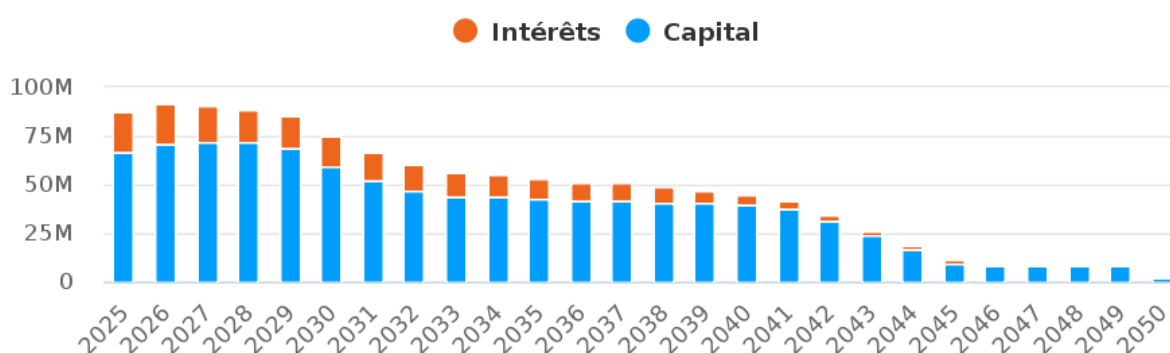
Le taux moyen de la dette détenue par le Département est projeté à 2,31% au 31 décembre 2025, sous réserve de toute modification ultérieure à la rédaction de ce rapport. Ce taux particulièrement faible est généré par une part élevée de l'encours indexé sur des taux fixes (64%) et faibles (2,22% en moyenne).

Une autre part importante de l'encours, 24% est indexée sur le Livret A, dont le calcul fait intervenir l'inflation. Cette dernière étant orientée à la baisse, presque 1/4 de l'encours du Département suit cette tendance.

Presque 8% de l'encours est indexé sur des taux variables (Index Euribor), cette part étant amenée à évoluer pour atteindre 12 % en 2027.

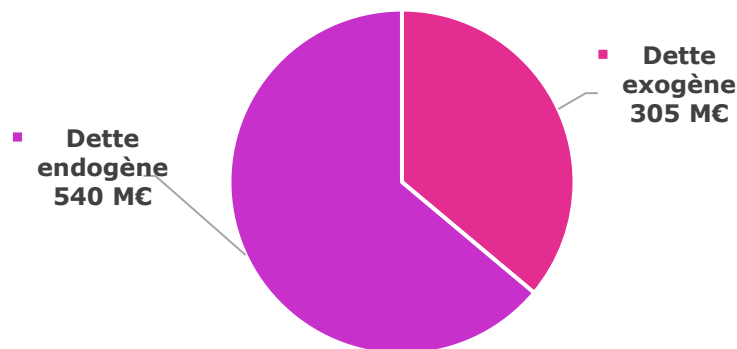


Le profil d'extinction de la dette projeté permet d'afficher 3 temps : une phase de 2025 à 2029 pendant laquelle les remboursements en capital et intérêts seront élevés, avant de s'infléchir (2030-2034) et de rester stables jusqu'en 2040.



Enfin, si la dette a vocation à financer les dépenses d'investissement, elle reste un moyen de financement qui comble aussi les impacts négatifs sur l'épargne nette, autre source de financement. Depuis 2015, les impacts négatifs n'ont pas manqué : diminution de la DGF, croissance du reste à charges AIS, trois volets du ségur, gel des fractions de TVA. A ambition constante en matière d'investissement, les diminutions de l'épargne brute principalement liées à un transfert de charges de l'État ont été compensées par un accroissement de la dette. Cette dette exogène présente une part prépondérante dans notre encours. En 2024, la dette exogène représentait 305 M€ sur un encours total de 846 M€ soit plus de 36 %.

Ventilation de la dette selon l'origine exogène ou endogène - M€ - 2024



IV. ANNEXES

A. Budgets annexes

Les budgets annexes liés au Département des Yvelines sont au nombre de 5 :

- ✓ **Musée Maurice Denis** : Avec un budget d'1,4 M€ dont 150 K€ de recettes en propre, le budget du musée reste constant depuis plusieurs années avec une masse salariale maîtrisée malgré les effets prix à la hausse et un travail constant pour développer les ressources interne du musée.
- ✓ **Maison de l'Enfance Yvelines** : Le budget s'établit à 9,8 M€ et connaît une hausse plus mesurée en 2026 (+4,4%) après la forte hausse de 2025 (+12%) et se concentre sur les frais de personnel. En tant qu'ESSMS, la MEY permet d'absorber les hausses d'activité non prise en charge par les partenaires. Elle élargit son périmètre d'activité avec la prise en charge des MNA du collège Chénier et l'augmentation d'activité de Villavenyr avec 5 places supplémentaires.
- ✓ **Centre Maternel Porchefontaine** : Avec un budget de 0,7 M €, le CMP continue d'accueillir les mères isolées avec des enfants de moins de 3 ans pour prévenir une future prise en charge ASE.
- ✓ **Parking Avenue de Saint-Cloud** : Le budget de 0,9 M€ est en ligne avec les recettes TTC de l'exercice 2025. 350 K€ d'investissements sont prévus sur 2026 en plus des dépenses d'exploitation qui restent stables. En 2025, le budget annexe a remboursé au budget principal les 200 K€ d'avance versés à la constitution du budget annexe.
- ✓ **Panneaux photovoltaïques** : Malgré l'arrêt du projet MobilitY', ce budget annexe se poursuit avec 10 collèges supplémentaires équipés de panneaux photovoltaïques en 2025 en plus des 3 collèges anciennement équipés. 81 K€ sont budgétés en recette en 2026 en plus de l'autoconsommation qui permet de réduire sensiblement la facture énergétique des collèges équipés.

Les 3 premiers, à caractère administratif, bénéficient de subventions d'équilibre en section de fonctionnement. Ces subventions d'équilibre sont en augmentation de +3 % en 2026, du fait d'une légère évolution de la MEY : 9,8 M€ au total contre 9,4 M€ en 2025.

B. Prospective financière au 2 février 2026

	CA21	CA22	CA23	CA24	CA 2025 Prév.	DOB 26	Δ DOB26 / CA25 (p)	CP27	CP28
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 417	1 433	1 314	1 324	1 391	1 427	3%	1 460	1 495
dont DMTO	465	463	322	262	334	351	5%	369	387
dont Péréquation DMTO	0	0	0	0	11	12	*****	9	6
dont Fraction TVA	469	497	518	517	520	517	-1%	526	536
dont TSCA	84	83	87	93	102	110	7%	115	121
dont CVAE part Région	111	111	111	111	111	111	0%	111	111
dont Accise sur l'électricité	0	18	15	15	14	15	4%	14	14
dont TICPE	53	53	53	53	53	53	0%	53	53
dont TICPE complémentaire	11	12	11	11	11	12	1%	12	12
dont Taxe d'aménagement	7	8	9	6	3	8	193%	8	8
dont CNSA	40	48	54	58	63	64	1%	64	65
dont DGF	19	19	19	19	20	20	1%	20	20
dont DCP	8	8	9	10	11	11	1%	11	11
dont autres (MAD, indus, recouvrement, etc.)	149	114	107	168	123	129	5%	129	129
dont reversement DILICO						6		9	13
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 122	1 160	1 216	1 210	1 252	1 305	4%	1 329	1 353
dont Dilico	0	0	0	0	19	15	-19%	15	15
dont MS	182	190	208	208	199	204	3%	206	208
dont DA-ASH	182	182	187	190	208	203	-2%	206	210
dont APA-PCH	101	110	115	121	128	139	8%	142	146
dont RSA	169	164	166	171	176	178	1%	183	187
dont ASE (hors MNA)	123	137	144	145	144	159	10%	161	163
dont MNA	11	13	15	22	22	22	2%	22	23
dont Péréquation	73	76	65	50	44	47	7%	49	51
dont IDFM	21	21	23	24	25	26	4%	27	28
dont Fluides	13	15	25	22	24	23	-3%	23	23
dont intérêts de la dette	6	7	12	17	23	23	1%	24	24
dont autres (SDIS, CMIDY, DSI, etc.)	241	244	256	241	260	280	8%	285	290
Épargne brute (EB)	295	273	99	114	139	122	-12%	131	142
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	60	54	48	76	105	187	78%	111	86
dont recettes hors opérations exceptionnelles	60	54	48	76	105	110		98	74
dont opérations exceptionnelles (Datacenters-Trappes, Citallios)						77		13	13
Dépenses réelles d'investissement hors dette	407	403	442	355	328	489	49%	354	313
dont dépenses hors opérations exceptionnelles	407	403	442	355	328	390		341	300
dont opérations exceptionnelles (Datacenters-Trappes, Citallios)						99		13	13
Emprunt mobilisé	140	115	136	230	150	254	69%	130	70
Remboursement capital dette	32	38	47	54	66	80	21%	85	90
Épargne nette	263	234	52	60	73	42	-42%	46	52
Encours de dette	503	580	669	846	929	1 103	19%	1 159	1 139
Capacité de désendettement en année	1,7	2,1	6,8	7,4	6,7	9,0	35%	8,8	8,0

TSCA : Taxe sur les conventions d'assurance

TICPE : Taxe Intérieure de consommation sur les produits énergétiques

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

DCP : Dispositif de compensation péréquée

MS : Masse Salariale

DA-ASH : Direction autonomie – Aide Sociale Handicap

APA-PCH : Aide personnalisée à l'autonomie – Prestation de compensation du handicap

MNA : Mineurs non accompagnés

IDFM : Ile-de-France Mobilités

